



HAL
open science

Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc

Olivier Ginouvez, Claire-Anne de Chazelles, Guilhem Colomer, Handy Gazzal

► To cite this version:

Olivier Ginouvez, Claire-Anne de Chazelles, Guilhem Colomer, Handy Gazzal. Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc. *Archéologie du Midi Médiéval*, 2008, 26, pp.167 - 197. 10.3406/amime.2008.1664 . hal-03738388

HAL Id: hal-03738388

<https://hal.science/hal-03738388>

Submitted on 26 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc

Olivier Ginouvez, Claire-Anne De Chazelles, Guilhem Colomer, Handi Gazzal

Abstract

The study of three groups of houses built on the site of the Gallo-Roman amphitheatre of Béziers brings a lot of information on domestic architecture in a Languedoc city after the Albigeois Crusade. Some of the data are closely associated with the implantation site and describe the constraints undergone by medieval structures that were superimposed to antique masonry with both curved and radiating layout. The other data are of a more general order and concern the art of southern masons whose constructions combine the use of stone and earth.

Résumé

L'étude de trois ensembles d'habitations construites sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers apporte un lot d'informations concernant l'architecture domestique dans une grande ville du Languedoc postérieur à la croisade des Albigeois. Une partie des données est étroitement liée au site d'implantation, et décrit quelles ont été les contraintes subies par les structures médiévales superposées à des maçonneries antiques pourvues de tracés courbes et rayonnants. Les autres informations s'inscrivent dans un registre plus général et touchent à l'art des maçons méridionaux dont les mises en oeuvre combinent l'usage de la pierre et celui de la terre.

Citer ce document / Cite this document :

Ginouvez Olivier, De Chazelles Claire-Anne, Colomer Guilhem, Gazzal Handi. Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc. In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 26, 2008. pp. 167-197;

doi : <https://doi.org/10.3406/amime.2008.1664>

https://www.persee.fr/doc/amime_0758-7708_2008_num_26_1_1664

Fichier pdf généré le 27/06/2022

Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc.

Olivier GINOUEZ*, avec la collaboration de **Claire-Anne de CHAZELLES****,
et la participation de **Guilhem COLOMER***** et de **Handy GAZZAL**

L'étude de trois ensembles d'habitations construites sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers apporte un lot d'informations concernant l'architecture domestique dans une grande ville du Languedoc postérieur à la croisade des Albigeois. Une partie des données est étroitement liée au site d'implantation, et décrit quelles ont été les contraintes subies par les structures médiévales superposées à des maçonneries antiques pourvues de tracés courbes et rayonnants. Les autres informations s'inscrivent dans un registre plus général et touchent à l'art des maçons méridionaux dont les mises en oeuvre combinent l'usage de la pierre et celui de la terre.

The study of three groups of houses built on the site of the Gallo-Roman amphitheatre of Béziers brings a lot of information on domestic architecture in a Languedoc city after the Albigeois Crusade. Some of the data are closely associated with the implantation site and describe the constraints undergone by medieval structures that were superimposed to antique masonry with both curved and radiating layout. The other data are of a more general order and concern the art of southern masons whose constructions combine the use of stone and earth.

Mots-clés : Béziers, amphithéâtre, maison, cour, escalier, fenêtre, pierre, pisé, bauge, arc de décharge, graffiti, peinture murale.

Key words : Béziers, amphitheatre, house, courtyard, staircase, window, stone, rammed earth, clay and straw mortar, relieving arch, graffiti, mural painting.

Introduction

Depuis 1990, une surveillance archéologique accompagne l'ambitieux projet de réhabilitation du quartier Saint-Jacques de Béziers¹. Jusqu'à présent, la majorité des interventions (au total six campagnes) a porté sur le site de l'amphithéâtre romain ; l'un des objectifs de la municipalité étant de restituer un accès documenté à une portion des ruines antiques. En contrepoint des fouilles, focalisées sur le plan et la chronologie du monument public, des études de bâti ont été engagées sur la plupart des architectures fondées sur les vestiges de la *cavea* à partir de la fin du Moyen Âge.

LOCALISATION DES ENSEMBLES ÉTUDIÉS : INTRA OU EXTRA MUROS ?

Au vu des rares publications dont les pages sont consacrées, ou font allusion, au tracé de l'enceinte urbaine de Béziers (Noguier 1873 ; Tel 1953 ; Clavel 1970 ; Esquieu 1975), il est mal aisé de convenir de la position urbaine de la zone étudiée (fig. 1). Une restitution l'emporte cependant, qui exclut les maisons intéressées de la première assiette fortifiée dans le courant du XII^e siècle : les îlots situés à l'est de la rue du Puits-des-Arènes sont constitutifs d'un quartier dont le système défensif ne se mettra pas en place avant le début du XVI^e siècle².

* Responsable d'opération, Inrap Méditerranée, UMR 5140 Lattes

** Chargée de recherches au CNRS, UMR 5140 Lattes

*** Archéologue, Inrap Méditerranée

¹ L'ensemble des travaux est le fruit d'une étroite collaboration entre les Services Techniques de la ville de Béziers, le Service régional de l'Archéologie du Languedoc-Roussillon (J.-L. Massy et C. Olive) et l'architecte en chef du quartier sauvegardé (A. Melissinos).

² D'autres auteurs, pourtant (Tel 1953), intègrent ce même plateau dans le périmètre originellement ceinturé.

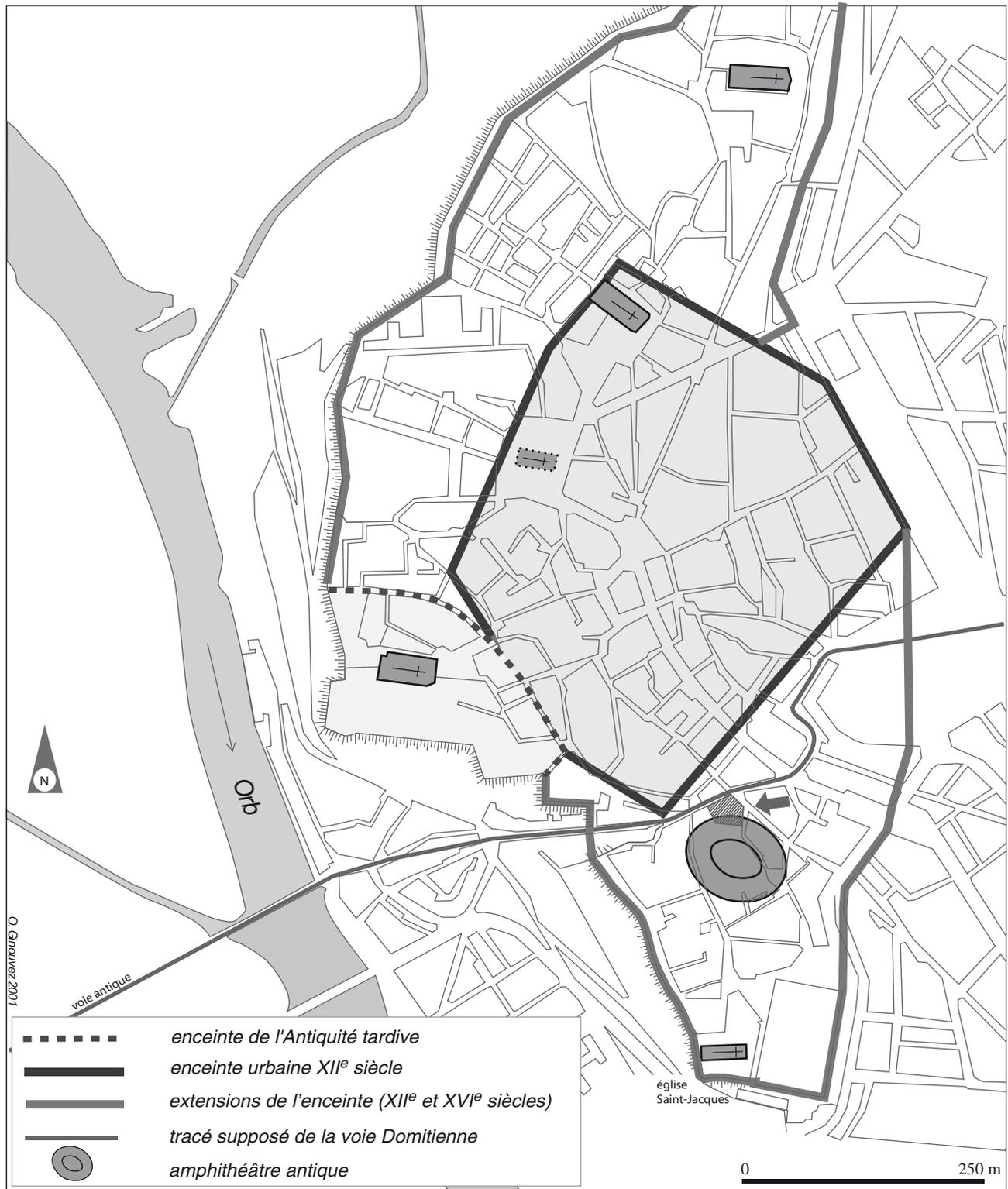


Fig. 1 : Plan général de la ville de Béziers et situation du quartier Saint-Jacques abritant l'amphithéâtre.

L'hypothèse est effectivement vraisemblable de cour-
tines et de tours qui s'arrêtent, dans un premier temps, au
contact du talweg emprunté par la route publique super-
posée à la voie Domitienne.

Les différentes opérations archéologiques réalisées
sur le plateau Saint-Jacques n'ont pas révélé de vestiges

d'habitations antérieurs à la fin de la période romane. Ce
n'est que dans le courant du XIII^e siècle que se matériali-
sèrent les premiers indices d'une saturation des vieilles
limites urbaines. Ces indices sont cantonnés sur les rives
de deux itinéraires perpendiculaires : la rue Saint-
Jacques et la rue du Puits-des-Arènes. La première relie
la ville à l'abbatiale éponyme qui abrite un temps le

tombeau des Trencavel. La seconde investit le sommet du précédent talweg, face à l'une des portes ouvertes dans la première enceinte.

L'ellipse de l'amphithéâtre est dès lors partiellement effacée derrière les façades des nouvelles constructions. Mais quel est donc, à cette date, l'état de la structure monumentale ? Les fouilles ont montré que les maçonneries antiques étaient déjà très largement épierrées et que seules subsistaient les architectures placées au contact du terrassement préparé pour l'adossement d'une moitié de l'édifice ; c'est encore le cas aujourd'hui où ces architectures, et notamment le mur extérieur de l'ambulacre, continuent à assurer le rôle à l'origine de leur « survie », à savoir soutenir le front de taille qui ne pourrait tenir sans leur appui.

Depuis le XII^e siècle, les ruines sont fréquentées. Des silos ont été retrouvés qui s'inscrivent dans un contexte encore flou. Une activité potière est attestée dès le XIII^e siècle, après que le sol de l'arène ait été remblayé sur une hauteur d'environ 4 m. Plusieurs fours installés dans des compartiments de la *cavea* ainsi que des pièces troglodytiques creusées dans le flanc de la colline après percement du mur de l'ambulacre sont l'expression d'une occupation à la fois opportuniste et précoce ; opportuniste parce que les artisans ont tiré parti de la présence de maçonneries abandonnées et facilement réutilisables, précoce parce que les chaînes opératoires inhérentes à leur profession n'ont pu être mises en oeuvre qu'en raison d'un éloignement des bâtis urbains et de leurs structures inflammables.

PLANS ET TRACES : LE JEU DES INFLUENCES

L'installation des habitations sur une trame viaire pré-établie a forcé les parti-pris en matière de plan. De même la topographie décline a pesé sur les choix de structures en obligeant, notamment, la construction d'étages de soubassement aveugles, souvent interprétés, et à tort, comme des caves. Rien que de très courant à tout cela.

Une contrainte a été cependant exclusive au site biterrois. Elle a consisté dans la présence des vestiges de cet amphithéâtre antique, construit à la fin du I^{er} siècle aux marges de l'agglomération, et abandonné depuis la fin du III^e siècle de n. è.

L'influence du monument antique

Dès le premier abord, les documents planimétriques (cadastres et levés de géomètres) illustrent la pression exercée par la structure de l'ellipse sur la morphologie du bâti médiéval et moderne (fig. 2). Qu'il s'agisse des murs périmétraux ou des murs de refend, les orientations de la plupart des ouvrages apparaissent ordonnées à partir de deux formes de tracés : les courbes parallèles et les droites rayonnantes.

Au nombre de deux (un troisième est esquissé), les segments de courbe sont générés par le mur extérieur de l'édifice de spectacle. Le premier d'entre eux est d'ailleurs physiquement superposé au mur antique ;

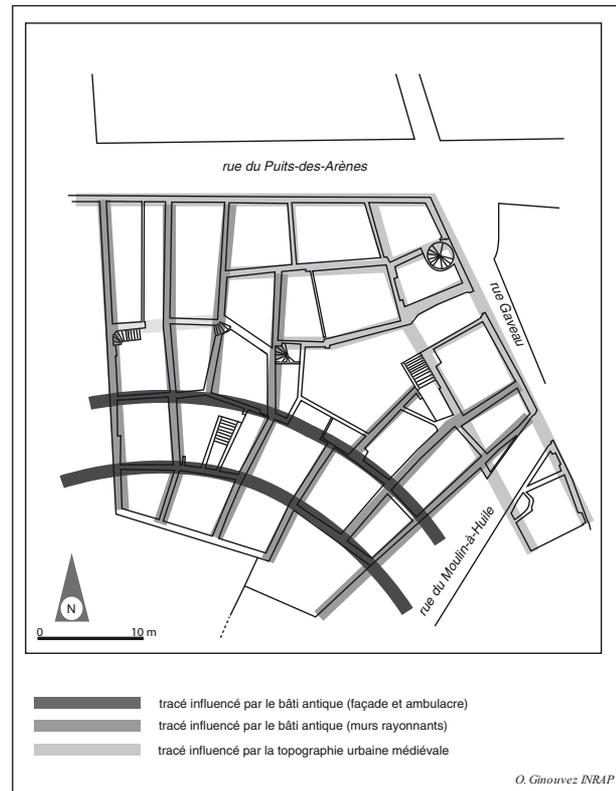


Fig. 2 : Plan général des trois ensembles étudiés avec localisation des tracés hérités de l'amphithéâtre antique et de la voirie médiévale.

ouverte originellement d'arcades, la partie inférieure de la maçonnerie est conservée sur une longueur de 8 m ; une description plus développée en sera donnée dans un chapitre ultérieur. Située plus au sud, la seconde ligne ne saurait être justifiée par la présence sous-jacente d'une mise en oeuvre antique : aucun mur interne parallèle à la façade monumentale n'a été jusqu'ici repéré à cette distance, et la galerie extérieure identifiée en 1992 dans la parcelle LX998 et beaucoup plus étroite. Sans doute ne faut-il voir là que la reproduction d'un tracé motivée par la seule contiguïté des ouvrages intéressés.

Les lignes rayonnantes, quant à elles, divergent vers le Nord et croisent les précédentes courbes suivant un angle plus ou moins droit. Prolongeant le tracé des murs antiques sur lesquels reposaient les voûtes rampantes de la *summa cavea*, la plupart se terminent au contact de la rue du Puits-des-Arènes.

Le filigrane des maçonneries de l'amphithéâtre antique se retrouve dans d'autres secteurs du bâti médiéval. Il suffit de regarder la ligne courbe des façades ouvertes sur les jardins superposés à l'arène. Ce nouveau témoignage de l'ascendance des structures du I^{er} siècle ap. J.-C. sur les tracés médiévaux soulève encore une fois la question du devenir du monument entre son abandon et l'urbanisation du site, près de dix siècles plus tard.

Les maisons étudiées en 2003 ont été construites aux alentours du XIV^e siècle ; en l'état, le dossier archéologique et archivistique ne permet pas d'être plus précis.

L'utilisation aussi fréquente et préméditée des maçonneries romaines suggère la conservation non seulement physique, mais surtout visuelle de certains tronçons d'élévations en *opus vittatum*. Il n'est pas question d'insinuer que l'amphithéâtre est demeuré partiellement debout jusqu'à l'aube de l'époque moderne ; nous avons vu, à la suite de précédentes études, qu'il semblait ne falloir accorder que peu de crédibilité à la représentation du site telle qu'elle nous était transmise par le dessinateur Barral en 1625. D'après les nombreuses réutilisations qui ponctuent le périmètre bâti, il n'en faut pas moins conclure à une préservation localisée de certains pans de murs et autres tronçons de fondations. Preuve en est la présence du segment de façade évoqué *supra*, qui compose l'un des quatre côtés d'une pièce accessible depuis la cour de la parcelle LX1029 : la mise en œuvre conserve un parement en petit appareil dont l'arase avoue une altitude supérieure à celle de la même cour datée du XIV^e siècle.

En conclusion, on conviendra que les maîtres d'œuvre qui ont régi la construction des différents ensembles ouverts sur les rues Gaveau, du Puits-des-Arènes, ou Saint-Jacques, ont été à leur tour opportunistes. Les ouvrages antiques, ceux-là mêmes qui assuraient encore un rôle de soutènement des différents dénivelés (n'oublions pas que l'ensemble s'appuyait contre une paroi artificielle haute de plus de dix mètres) ont été remployées en tant que substructures et ont de fait largement influé sur le dessin du nouveau bâti. Utilisées en tant que « lits de pose », les maçonneries arasées du monument ont vu leurs tracés courbes et rayonnants projetés à des distances plus ou moins longues de l'ancienne façade, et ont inégalement joué sur le tracé des voies publiques périphériques.

Les rues et l'enceinte médiévales

À l'exception d'un tronçon de la rue Saint-Jacques, situé entre la place Saint-Cyr et la ruelle des Capucins, et qui dessine une légère courbe formée sur l'arrondi de l'ambulacre proche, à l'exception également de la rue du Moulin-à-Huile, dont le développement vers le nord est la projection d'une composante rayonnante de la *cavea*, aucune autre voie publique (encore utilisée de nos jours) ne trahit par son plan la présence sous-jacente ou proche de l'ellipse et de ses divisions radiales — dans ce secteur tout au moins³.

Un troisième axe existait anciennement, mais a été par la suite inféodé⁴. Situé dans la parcelle LX1001, il conserve, aujourd'hui couvert, une partie de son ancien tracé. Superposé, dans sa partie basse, à un vomitoire antique, il s'interrompt vers l'amont au niveau d'une étroite cour qui n'est autre qu'un tronçon conservé de l'ancienne aire de circulation.

Deux autres voies participent de la délimitation de l'îlot, et ne doivent rien, quant à elles, à la morphologie du bâti antique. Il s'agit des rues Gaveau et du Puits-des-Arènes. La première est l'ancienne rue du Gua (dite aussi *Ancienne route d'Agde*). Elle était accessible, à l'époque moderne, par une porte du même nom, ouverte une centaine de mètres en contrebas, dans une courtine de l'enceinte urbaine tardive qui intégrait le plateau Saint-Jacques à l'assiette fortifiée. La seconde est la rue du Puits-des-Arènes, à savoir le prolongement vers l'est de la rue Canterelle qui prend naissance au contact de la culée gauche du vieux pont sur l'Orb et s'avère identifiable à la branche urbaine de l'ancienne *via Domitia*.

La rencontre des deux itinéraires dessine un angle légèrement ouvert dont les reproductions se propageront jusqu'au sein de l'îlot. La distinction entre les tracés initiés par l'amphithéâtre et ceux produits par la seule trame viaire médiévale est très nette dans ce secteur.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

La portion d'îlot investie a été décomposée en trois ensembles (fig. 3). Deux d'entre eux correspondent à de vastes unités articulées autour d'une cour distributive. Le troisième agrège plusieurs unités modestes qui seront réunies en raison de leur mitoyenneté et de leur situation commune par rapport à la voie publique. Seuls ont été correctement approchés les ensembles n° 1 et n° 2. Le troisième n'a été que très partiellement étudié.

Priorité sera donnée à ce que nous appellerons la compréhension générale du bâti. Les descriptions ne toucheront qu'aux grands traits structurels et morphologiques des unités d'habitation. Nous tenterons, pour ce faire, de distinguer les différents états de construction qui ont rythmé l'occupation des lieux depuis l'origine jusqu'au cœur de l'époque moderne.

Les vestiges antiques

Les vestiges de l'amphithéâtre localisés dans le périmètre étudié sont connus depuis de nombreuses années et ont fait l'objet d'une étude archéologique dès 1978 (Chappal, Martinez 1978 ; Ginouvez et al. 1994). Pour cette raison, nous ne développerons pas une description détaillée des formes de mises en œuvre.

Le premier de ces vestiges a été évoqué dans les lignes précédentes. Il s'agit du tronçon de la façade elliptique, conservée sur une hauteur voisine de 0,80 m (fondation non comprise) (fig. 4). Le mur compose le coté sud d'une pièce excavée (zone 11b), ouverte sur la cour intérieure de l'ensemble n° 1 (parcelle LX1029)⁵. Dotée d'une fondation entièrement déchaussée lors de l'installation de la surface enterrée, la construction antique est également visible dans une pièce de soubassement accessible depuis la cour intérieure de l'ensemble

³ On pourrait, en effet, évoquer la place du Cirque ou l'impasse des Anciennes-Arènes.

⁴ Le sondage manuel réalisé dans ce secteur en 1992 a montré que les murs qui matérialisent les deux côtés de la ruelle reposent sur les murs rayonnants d'un vomitoire ouvert sur l'ima *cavea* (Ginouvez et al. 1993).

⁵ Le volume est pourtant sous-jacent au rez-de-chaussée de la parcelle voisine (zone 11b).

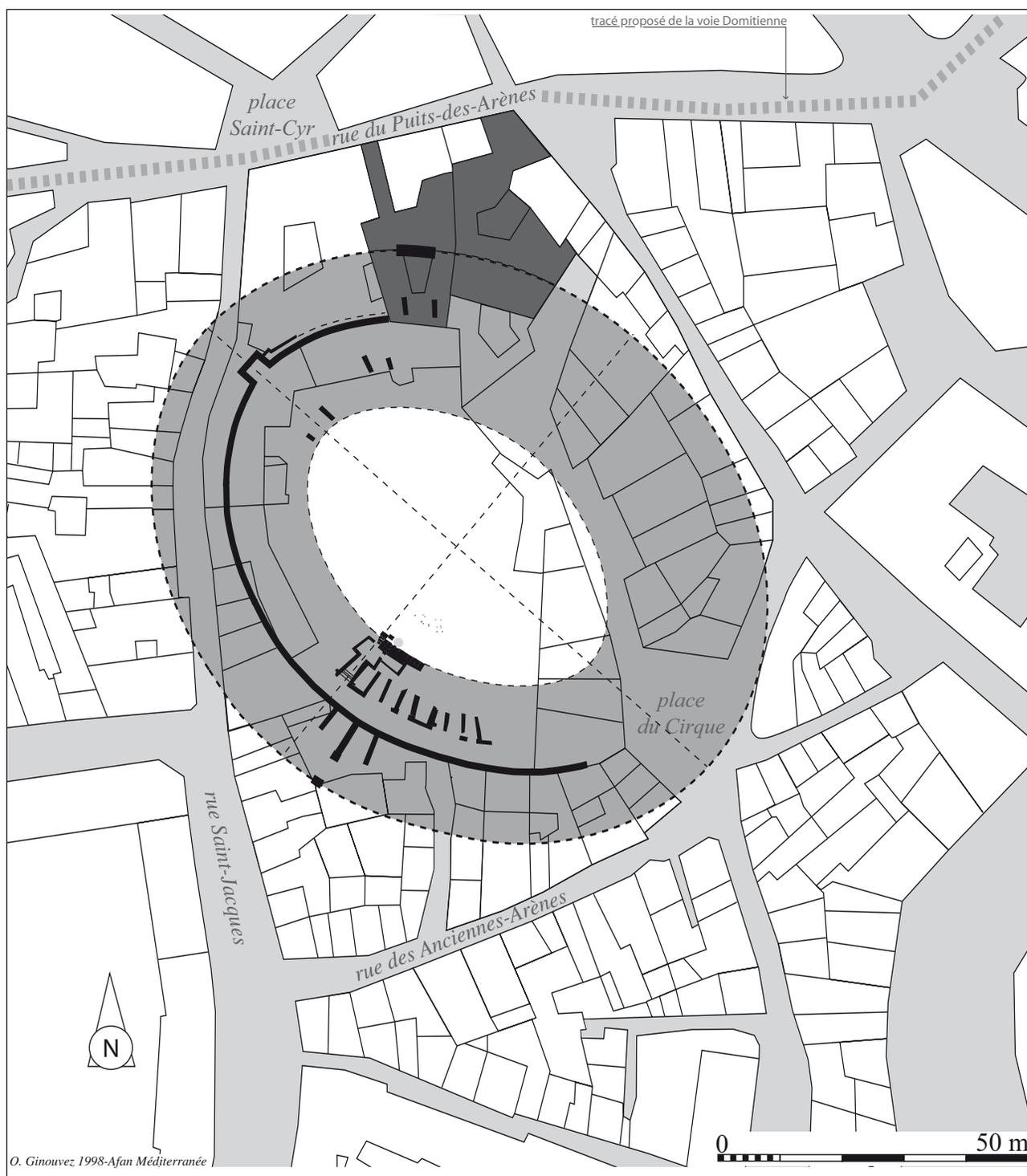


Fig. 3 : Plan de l'amphithéâtre antique et localisation des trois ensembles étudiés.

mitoyen (zone 8b)⁶; il s'agit alors de la face interne du même ouvrage, intégrée dans la maçonnerie médiévale de la pièce aveugle. Les pierres en grand appareil correspondent aux fondations ainsi qu'à la première assise des deux piédroits d'une même arcade dont subsiste un fragment de son bouchage en *opus vittatum*

Le second témoignage du monument antique est toujours situé dans cette fausse cave, mais à un niveau inférieur. Il consiste dans une voûte rampante, qui prend naissance sur le substrat géologique et appartient à la structure de la *suma cavea* (fig. 5).

⁶ Une séquence stratigraphique, étudiée en 1993, a été également mise au jour lors de l'excavation. Cette séquence conservée sur 40 cm de hauteur est antérieure à la construction du monument antique.



Fig. 4 : Vue de la portion conservée de façade de l'amphithéâtre antique.

Les habitations médiévales : description synthétique

Au moyen de sondages muraux, l'étude a permis de dégager les principales phases d'assemblage des différentes architectures (fig. 6 et 7)⁷.

Ensemble n° 1 (parcelle LX1029) : questions de morphologie

Le premier ensemble comporte quatre corps de bâtiment desservis par une cour de plan polygonal.

a- L'accès depuis la rue : état d'origine

La cour intérieure qui distribuait les différentes surfaces n'a pas toujours communiqué avec le sommet de la rue Gaveau, du moins directement. Il semble effectivement possible d'envisager un accès originel placé du côté sud-est.

Equipé de deux arcs de décharge, le mur qui ferme côté cour le corps de bâtiment nord (zone 1a/b) dessine une ligne dont le caractère brisé doit être imputé à un remaniement⁸. Or, si l'on esquisse le tracé primitif du même mur de vers l'Est, la tête de l'ouvrage vient se placer au contact de l'angle sud du passage couvert. Il faut alors convenir que le développement originel de la construction s'accorde mal avec la restitution d'un premier accès au même emplacement que celui actuellement emprunté.

Douter du caractère primitif de l'accès actuel amène à s'interroger sur la situation du premier itinéraire. L'hypothèse sera retenue de replacer celui-ci au sud-est, là où un escalier droit conduit encore aujourd'hui aux étages ouverts sur la rue du Moulin-à-Huile (zone 6) (fig. 8 et 9).

Au rez-de-chaussée du corps de bâtiment mitoyen avec la rue Gaveau (zone 5), une porte est partiellement obstruée par les marches. L'arc qui couvre la baie, et qui repose sur un piédroit partagé avec l'arc de tête du

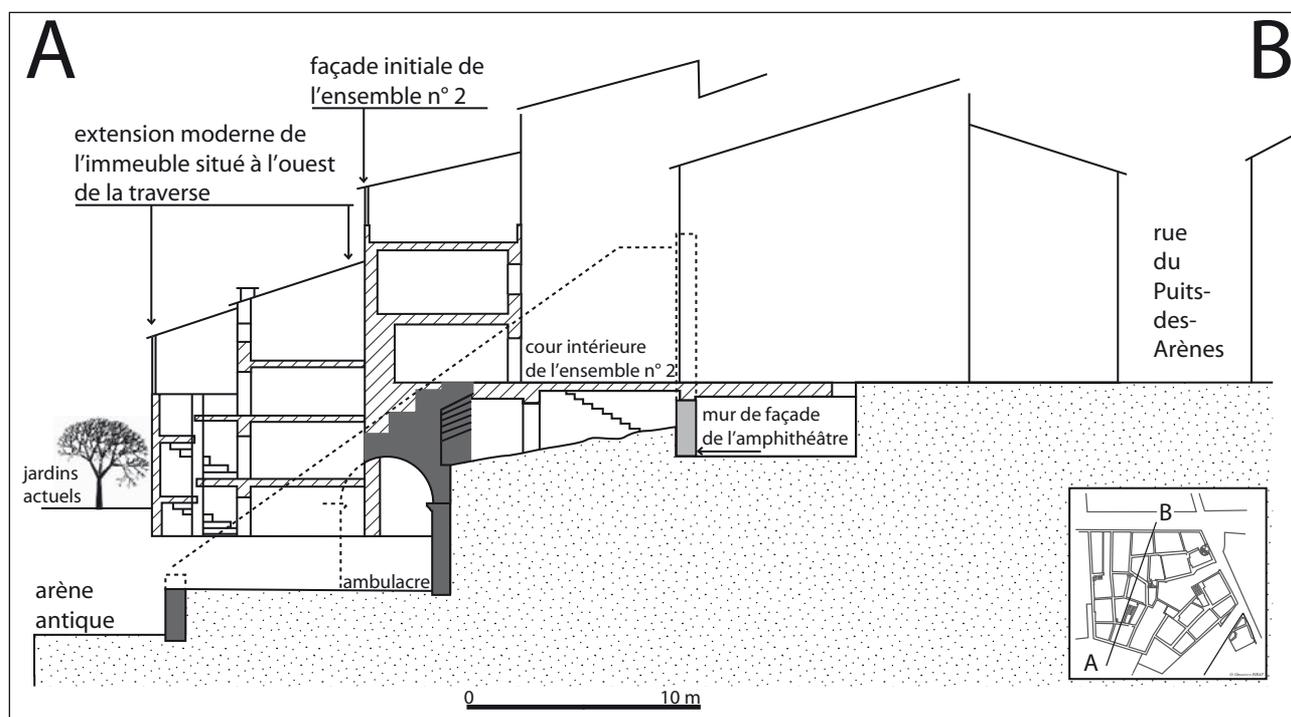


Fig. 5 : Coupe illustrant la superposition du bâti médiéval et de la *cavea* de l'amphithéâtre antique (d'après Chappal et Martinez 1978).

⁷ La surface concernée par l'étude et la durée impartie à l'opération n'ont pas permis à l'équipe (deux personnes) de prendre en charge les plans des élévations mises au jour dans le cadre des nombreuses fenêtres de "décroûtage". Seule a été réalisée une couverture photographique exhaustive et détaillée de l'ensemble des points d'observation.

⁸ Le point de brisure du mur composant l'un des côtés de la cour (MR1001) a fait l'objet d'un sondage. La maçonnerie mise au jour sous une couche récente de béton avoue deux états de construction dont la ligne de contact dénonce la maladresse des maçons. Il apparaît ainsi que le tronçon de mur occidental, ouvert d'un arc brisé chanfreiné (et partiellement masqué lors de l'adjonction moderne d'un escalier tournant), est plus ancien que celui dont le développement vers le nord est sous-jacent à la fenêtre "aux atlantes".

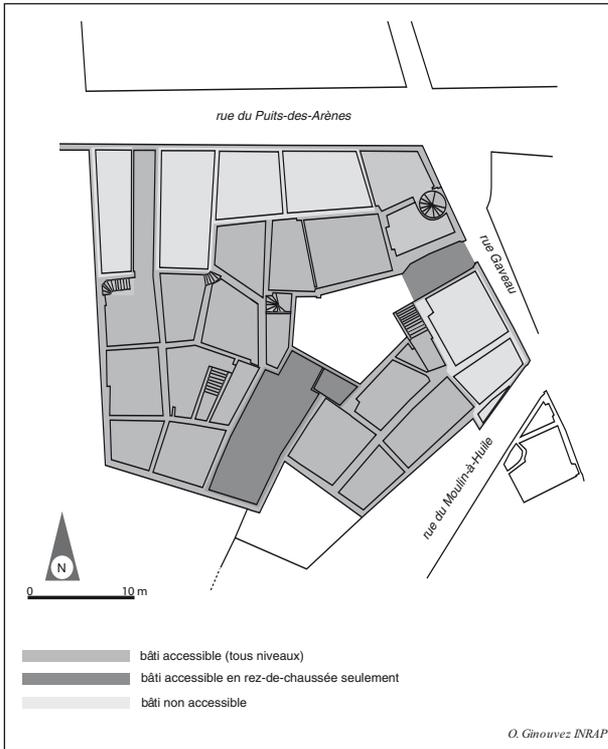


Fig. 6 : Plan général des trois ensembles étudiés et situation du bâti visité et du bâti inaccessible lors de l'étude.

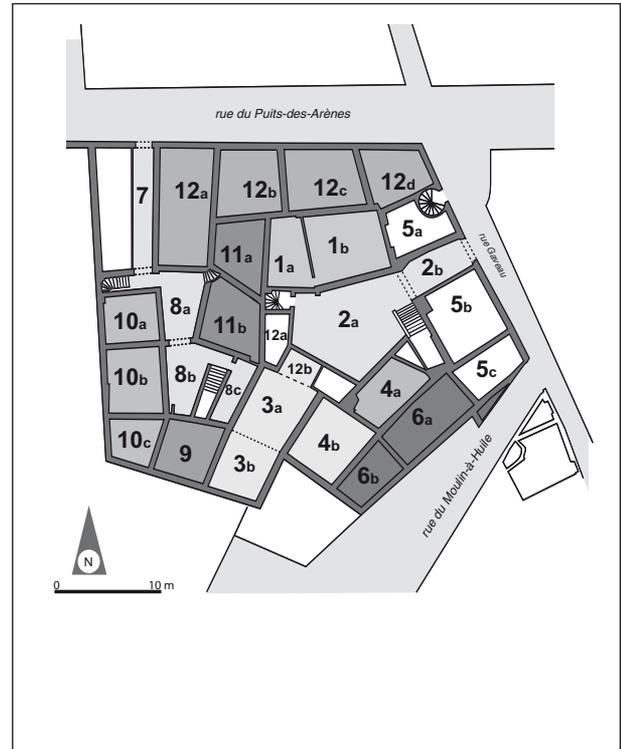


Fig. 7 : Plan général des trois ensembles étudiés portant les numéros de zones et les lettres de secteurs.

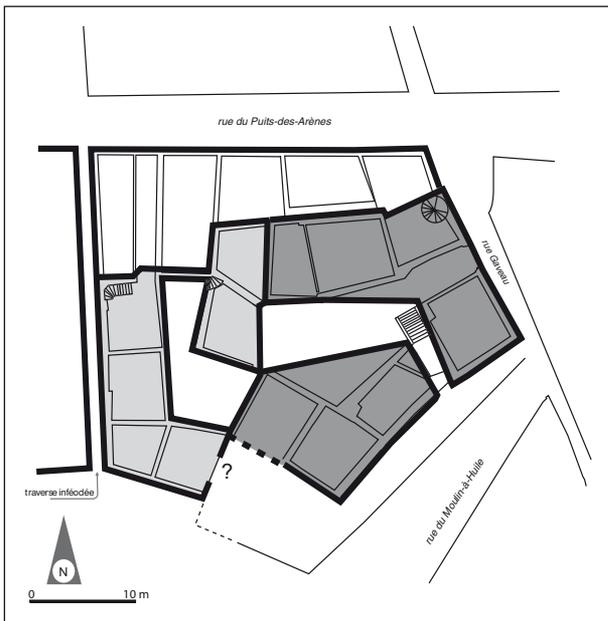


Fig. 8 : Plan général des trois ensembles étudiés : proposition de restitution de l'état tardo-médiéval.

passage couvert, présente un profil surbaissé datable des XV^e-XVI^e siècles (fig. 10). La présence de cette ouverture condamnée donne à penser que la circulation était originellement libre, et conduisait vers une rue haute qui fera, si l'on peut dire, les frais de l'agrandissement ultérieur du corps de bâtiment méridional (zone 4)⁹ ; un lien de cause à effet sera d'ailleurs proposé entre ledit agran-



Fig. 9 : Ensemble 1 : vue du porche depuis la cour intérieure. À droite l'escalier substitué à l'accès originel.



Fig. 10 : Ensemble 1 : baie murée participant du programme de "rhabillage" moderne (zone 12a).

⁹ Le dénivelé entre la cour intérieure et la rue du Moulin-à-Huile est aujourd'hui voisin de 2,50 m.

dissement, l'obturation du passage et l'aménagement de la sortie actuelle — une sortie dont les deux extrémités coïncident avec deux arcs en anse de panier dont la facture nous renvoie aux XVI^e-XVII^e siècles.

b- Ensemble 1 : structure et morphologie d'ensemble

Le premier ensemble s'organise à partir d'un espace ouvert dont la communication directe avec la rue Gaveau est donc le fruit d'un changement de parti. Les caves y sont absentes et l'altitude des premiers niveaux y est homogène ; seules les élévations riveraines de la rue du Moulin-à-Huile (zone 6) sont précédées d'un étage de soubassement imposé par le dénivelé.

L'étude a porté sur l'ensemble des corps de bâtiment, à l'exception de celui visible depuis la rue (zone 5) et de celui dont le plan s'étire vers le sud (zone 3)¹⁰.

Ajouré par la seule cour distributive, le bâti nord (zone 1) comporte trois niveaux à l'intérieur desquels

aucun compartimentage originel n'a pu être identifié. Le rez-de-chaussée couvre 60 m². Sa structure combine l'agencement de blocs et de pierres de taille, mis en œuvre au contact de deux puissants arcs de décharge de profil brisé. Les deux organes portent le sol de l'étage à une hauteur de 3 m¹¹.

Si le premier niveau n'est fait que de pierres, la structure des deux étages panache le calcaire coquillier avec de la terre banchée. Le rez-de-chaussée apparaît dès lors à l'image d'un puissant solin sous-jacent à une élévation en tout ou partie composée de matériau périssable.

Les lieux ont été largement remaniés à l'époque moderne, L'absence de mur de cloisonnement originel a été signalée dans les lignes précédentes. Les baies ne sont guère mieux loties. Seule la façade du premier étage conserve la trace d'un percement primitif, sous la forme d'un piédroit et d'une amorce de linteau, directement ménagés dans une banchée de terre, sans cadre bâti, et simplement revêtus d'un mortier de chaux blanchâtre (fig. 11). Dans la mesure où l'embrasure se développait

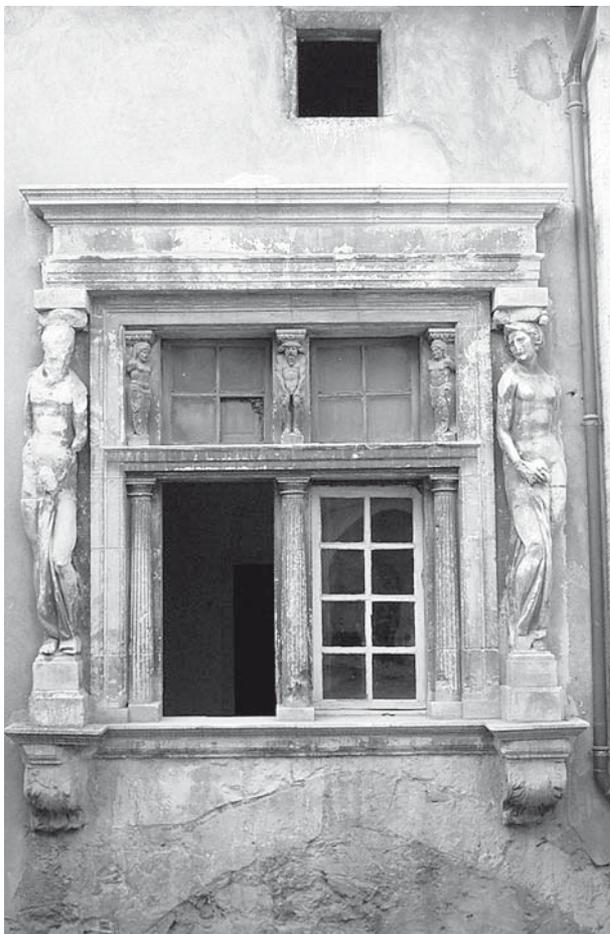


Fig. 11 : Ensemble 1 : vue partielle du parement externe de la pièce 1b (premier étage). Fenêtre d'époque Renaissance sur arc de décharge gothique.



Fig. 12 : Ensemble 1 : vue partielle d'un arc de décharge soulageant le mur postérieur du corps de bâtiment nord.

¹⁰ Le fait que ces deux parties du bâti n'aient pu être accessibles hypothèquera la portée de certaines allégations, mais n'aura cependant pas d'incidence sur la compréhension générale des architectures.

¹¹ Soit une hauteur supérieure de 70 cm à celle du sol de l'étage actuel.

jusqu'au contact du sol, l'identification sera privilégiée d'une porte ouverte sur une coursive reliée à un escalier extérieur¹²; le mode d'accès à l'étage sera plus tard supprimé et une fenêtre à croisée sera substituée à la première embrasure.

Trois côtés de l'étage étaient faits de terre. Seul le quatrième côté, aveugle et mitoyen avec les habitations ouvertes sur la rue du Puits-des-Arènes, employait des pierres de taille identiques à celles observées en rez-de-chaussée ; l'élévation est structurée au moyen de deux puissants arcs de décharge (AC1015 et AC1017) dont les hauteurs trouvent leur terme dans l'interface entre le premier et le second étage (fig. 12). Eclairé par un simple jour rectangulaire, fruit d'un remaniement, le dernier niveau conserve son mur postérieur en pisé sur une hauteur de 2,50 m.

Les architectures installées sur le côté sud-est de la cour (zone 4) n'ont révélé que peu d'informations relatives à l'aspect initial du bâti ; la façade sur cour a été entièrement remaniée dans le cadre de l'occupation moderne des lieux. Les seuls éclairages qui permettent d'entrevoir la structure et le découpage horizontal des maçonneries viennent de la façade primitivement ouverte sur les ruines de l'amphithéâtre (avant l'adjonction de la zone 6).

À l'encontre du précédent corps de bâtiment, celui situé au sud de la cour était donc, au départ, ajouré sur ses deux longs côtés, et ne possédait qu'un étage ; c'est dans un second temps que l'extension du bâti vers la rue du Moulin-à-Huile a eu pour effet de transformer le mur périmétral en simple mur de cloisonnement, et qu'un second étage a été mis en place.

Le principal éclairage, parmi ceux évoqués *supra*, est une fenêtre à croisée dont la facture est postérieure au programme médiéval; nous n'en restons pas moins dans une phase qui précède les grands remaniements à venir (fig. 13). La mouluration de la traverse et du meneau situe la construction à la fin du XV^e siècle ou au début du siècle suivant ; la façon dont le cadre en pierres s'intègre dans l'élévation en pisé suggère la présence d'une ouverture primitive¹³.

La présence de pisé vient d'être à nouveau avancée. Il s'avère, effectivement, que la terre participe de la structure de ce deuxième corps de bâtiment. Seule est



Fig. 13 : Ensemble 1 : fenêtre à croisée installée dans une élévation en terre (zone 4a).

concernée l'ancienne façade qui ouvrait sur les ruines du monument antique, mais nous avons vu que la façade sur cour avait été entièrement reconstruite. Observée d'abord au premier étage, la terre a été également reconnue dans la pièce du rez-de-chaussée, où elle prend naissance au contact du sol et s'avère par là même exempte de base maçonnée.

La surface du premier niveau sur cour avoisine 30 m² et présente une hauteur de plafond de 3 m¹⁴. Les restes d'une cheminée en pierres de taille occupent la totalité du mur méridional, sans qu'il soit possible de garantir la contemporanéité de celle-ci avec le bâti de la fin du Moyen Âge¹⁵. Les dimensions du foyer (au moins 2,30 m pour la longueur) s'avèrent importantes. La possibilité mérite d'être envisagée qu'il puisse s'agir d'une construction liée à l'activité d'une hôtellerie. A moins

¹² Les seuls escaliers aujourd'hui visibles (encore utilisés ou sous la forme de traces) sont postérieurs à l'état médiéval tardif. La présence d'ouvrages extérieurs est plus que probable, mais il est impossible de localiser les constructions. Il eut sinon fallu procéder à un "décroûtage" exhaustif de l'ensemble des façades afin de situer d'éventuels logements pour les supports d'une coursive, voire de baies d'accès murées.

¹³ L'appui de la baie a été détérioré. Les maigres vestiges subsistant permettent néanmoins de mesurer une hauteur de 0,35/0,40 m entre le lit supérieur de cet appui et le sol actuel. On peut penser que cette mesure reflète une réalité originelle. On notera, en faveur de cette proposition, que le même parement de mur, observé au rez-de-chaussée, n'a révélé la présence d'aucun logement de poutre condamné.

¹⁴ Le faux-plafond récent a été sondé, mais n'a pas révélé la présence de peintures. Il en a été ainsi pour l'ensemble des plafonds observés dans le cadre de l'étude.

¹⁵ La hôte, le manteau et le jambage oriental ont été entièrement détruits. Quant au jambage ouest, sa profondeur actuelle (91 cm) est inférieure d'environ 30 cm à celle de l'ouvrage originel.

que l'ouvrage n'ait été que tardivement adjoint et participe des équipements collectifs de la maison de la Mercy ; nous reviendrons sur ce point¹⁶.

Le premier étage était donc doté d'une belle fenêtre à croisée. Cet équipement, dont on infèrera l'aisance des occupants, sera associé à des peintures réalisées sur la portion de pisé située immédiatement au sud de la baie (MR1009). Les traces colorées sont extrêmement fragmentaires (fig. 14). Un filet brun-vert, situé à une hauteur de 1 m par rapport au plancher, dessine le lit supérieur d'une plinthe apparemment dépourvue de décor¹⁷. Le

panneau peint se développe ensuite sur une hauteur de 2,08 m. Il est arrêté dans sa partie supérieure par un bandeau de teinte orangé, surligné d'un filet rouge-grenat¹⁸.

Le fond de couleur verte est couvert par un motif à la fois géométrique et végétal. Sous la forme de filets bruns, larges entre 0,5 et 1 cm, des lignes courbes semblent représenter les rameaux de plantes qui grimpent sur une armature (métallique ?) composée de cercles tangents¹⁹ ; observé par trois fois, un motif hélicoïdal représente peut-être les vrilles nécessaires à la fixation des différentes branches.

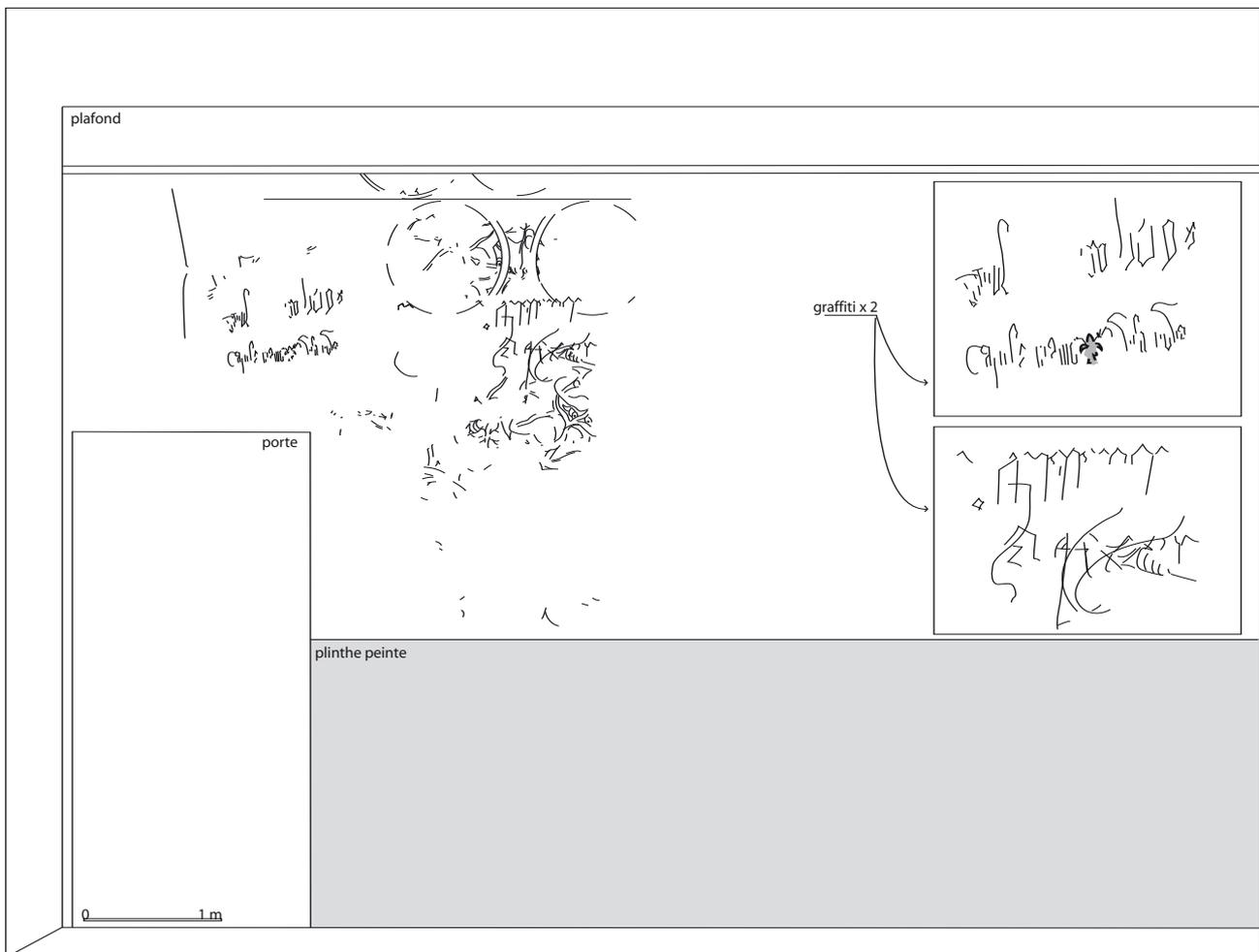


Fig. 14 : Ensemble 1 : traces de peinture sur revêtement de mur en pisé (zone 4a).

¹⁶ Deux portes affrontées avoisinent la cheminée. La première (PR1021), à l'ouest, apparaît sinon comme récente tout au moins comme postérieure à la destruction partielle de la hôte. La seconde (PR1022), ouverte dans le mur de pisé et dans le solin maçonné sous-jacent, est de facture tardo-médiévale : soit un linteau chanfreiné porté par deux piédroits reproduisant le même pan coupé. Il s'agit d'une porte extérieure qui ouvrait, à l'instar de l'accès primitif à la cour, sur une rue haute ultérieurement "inféodée" lors d'une phase d'extension du corps de bâtiment (zone 6).

¹⁷ L'enduit coloré dans sa partie supérieure se développe jusqu'au sol actuel de l'étage. Dans la mesure où ce sol est situé à la même altitude que celui de la pièce où a été mise au jour la croisée, il s'agit là d'un indice supplémentaire pour restituer la surface de circulation médiévale à la même hauteur que le sol d'étage actuel.

¹⁸ Au-dessus du bandeau qui matérialise l'arrêt supérieur du décor, l'enduit se développe sur une hauteur de 0,15/0,20 m pour atteindre le niveau du plafond actuel. Les sondages réalisés au second étage de l'habitation actuelle n'ont révélé que des maçonneries de blocage sans rapport avec les murs en terre et pierres mis au jour plus bas. Ce dernier niveau est une adjonction peut-être contemporaine des travaux qui ont vu l'agrandissement du corps de bâtiment vers le sud-est (à l'emplacement de la rue haute précédemment évoquée).

¹⁹ La peinture est abîmée et le motif n'est visible que de manière fragmentaire. Qui plus est, la surface de l'enduit est couverte d'impacts de fers pointus, destinés à faciliter l'accroche d'un nouveau revêtement.

Quatre graffitis de belle taille ont été observés à la surface de l'enduit²⁰. Il s'agit visiblement de noms propres (l'un d'entre eux est associé à une fleur de lys) dont la graphie gothique nous situe aux alentours du XV^e siècle. La présence de ses gravures est étonnante dans un contexte d'habitation privée. Après la découverte de la vaste cheminée située dans la pièce sous-jacente, il conviendra de se demander si les lieux ne pouvaient être accessibles au public, voire habités par une communauté religieuse...

Ensemble n° 1 : le temps des démembrements et des remaniements

a- Galeries et fenêtres

Dans le courant du XVI^e siècle, deux interventions remarquables vont affecter la structure et l'apparence de l'ensemble n° 1 ; rien ne garantit qu'à cette date la cour était déjà directement accessible depuis la rue Gaveau²¹.

La façade du corps de bâtiment nord (zone 1) est d'abord concernée. Une fenêtre à croisée de grandes dimensions, dite *croisée aux atlantes*, est insérée dans le vieux mur de terre du premier étage (fig. 15). Elle remplace une porte dont le piédroit oriental (PR1018) a été précédemment décrit²² ; coursière et degré extérieurs sont donc supprimés concomitamment.

Les dimensions et la situation de la baie sont déroutantes. À la différence des travaux engagés dans les bâtiments voisins, la nouvelle composition ne dénote aucun souci d'équilibre. La taille de la croisée est disproportionnée par rapport à la hauteur de la façade qui l'accueille, d'autant plus que l'on manque de recul pour apprécier l'ensemble (sauf si l'on pénètre encore dans la cour par le passage ensuite investi par l'escalier droit). De toute évidence la fenêtre est réemployée, et son esthétique a prévalu sur les difficultés d'intégration inhérentes à son caractère monumental.

Le changement de parti-pris décoratif, matérialisé par l'intégration de la nouvelle baie, a été accompagné d'une modification du volume de la pièce éclairée par son intermédiaire. La surface de circulation dont nous avons vu qu'elle coïncidait avec le sommet des arcs de décharges placés en rez-de-chaussée, est descendue de 70 cm. Le plafond est quant à lui reconstruit sur un modèle à la française²³. Détériorées lors de la mise en place récente d'un faux-plafond, poutres et solives subsistent néanmoins et conservent de rares traces de peinture brune appliquées au moyen d'un pochoir²⁴ (fig. 16).



Fig. 15 : Ensemble 1 : fenêtre à croisée moderne insérée dans la façade du corps de bâtiment nord.



Fig. 16 : Ensemble 1 : traces de peinture au pochoir sur un élément du plafond moderne de la pièce 1a.

²⁰ L'un d'entre eux mesure plus de 40 cm de long pour une hauteur de lettre voisine de 10 cm.

²¹ Il est bien regrettable de ne pas savoir ce qui se passe alors sur le côté est de la cour. Le bâtiment concerné (zone 5) n'a pas été accessible, et ses façades revêtues d'un épais enduit n'ont pas montré d'indice extérieur de remaniement ou de reconstruction.

²² Nous avons vu que cette baie correspondait, peut-être, à une porte desservie extérieurement par une coursive.

²³ L'extrémité d'une des poutres vient se loger dans la maçonnerie de blocage qui comble l'interstice compris entre les deux baies, ancienne et nouvelle.

²⁴ Le faux-plafond contemporain n'a pas été totalement enlevé, aussi demeure-t-il difficile d'apprécier l'état de conservation des peintures. La seule trace observée couvre, au nord, la face inférieure de la dernière poutre est, au contact de la console de bois moulurée. On ne peut malheureusement savoir si les remaniements ont été accompagnés par une décoration murale ; les sondages voués à cette recherche se sont avérés négatifs.

A l'issue des travaux, les aspects extérieur et intérieur de la pièce sont, si l'on peut dire, métamorphosés. Les nouveaux sols et plafond couvrent une superficie de 60 m² ; il n'y a aucun doute sur ce point. En revanche, il demeure impossible de savoir si cette dimension est originelle ou si elle n'est que le fruit des remaniements engagés. Le souci est clair d'avoir voulu conférer à l'ensemble un aspect ostentatoire.

Les travaux qui touchent les autres corps de bâtiment ne se limitent pas à de simples modifications. Au sud et au sud-ouest, de nouvelles élévations viennent ainsi annexer une partie de la vieille cour. Dotés d'un étage, les volumes (zone 12a/b) sont adossés à des façades pré-existantes (fig. 17). Dans le même temps, le mur extérieur du corps de bâtiment oriental fait l'objet d'une reconstruction, de sorte à composer avec les précédentes unités une forme de triptyque architectural qui exclut (ou singularise) le corps de bâtiment nord (fig. 18 et 19).

Les architectures ainsi greffées sur la structure tardomédiévale composent une surface de circulation à deux niveaux dont le tracé brisé a pour charge de relier les rez-de-chaussée et les premiers étages des corps de bâtiment affrontés sur les côtés nord et sud de l'espace ouvert (zones 1 et 4) ; la communication était impossible jusqu'alors dans la mesure où les deux unités étaient séparées par la façade d'un corps d'habitation mitoyen avec la cour, mais relevant de l'ensemble n° 2 voisin (zone 11).

La galerie basse était ajourée par une série de baies, pour la plupart éventrées à une date récente ; seule la branche est (zone 12a) possède une embrasure complète, couverte par un arc surbaissé²⁵. L'étage a été fort heureusement préservé, et conserve quant à lui une suite d'arcatures en plein cintre inscrites dans une même composition²⁶; les piédroits extérieurs reposent sur un cordon dont la moulure, reproduisant celle des chapiteaux de pilastres, a été bûchée.



Fig. 17 : Ensemble 1 : façade moderne de la zone 12b.



Fig. 18 et 19 : Ensemble 1 : façade reconstruite du corps de bâtiment sud-est (zone 4).

Nous avons vu que la façade du bâtiment sud avait été changée afin de s'accorder au nouveau registre architectural. La pièce du premier étage (celle dotée d'un enduit mural décorée) est ainsi équipée de quatre nouvelles fenêtres qui s'inscrivent dans le prolongement des huit précédentes ; les angles du mur sont ornés de deux pilastres dont les chapiteaux semblent porter le cordon

²⁵ Longue de 2,60 m, pour une hauteur de 2,38 m, la baie est couverte par un arc surbaissé reposant sur deux piédroits couronnés par une imposte moulurée. La fonction de la surface sur laquelle ouvre la baie n'est pas connue. Elle communiquait avec la pièce (en partie excavée) adossée au tronçon de façade antique (zone 11b). Au nord, une cloison en carreaux de calcaire est contemporaine de la construction de la baie ; la surface ne pouvait donc pas se développer dans cette direction.

²⁶ Tout au moins à l'origine. A l'est le cintre de l'une des baies a été modifié en linteau droit, l'embrasure d'une autre a été murée et masquée par un revêtement extérieur. Au sud-est, les deuxième, quatrième et cinquième fenêtres ont vu leur couverture également remplacée par un linteau.

annonçant le niveau supérieur²⁷. À son extrémité nord-est, la façade retourne en dessinant un angle légèrement fermé.

Au même niveau, mais côté sud, l'élévation semble n'avoir subi que des modifications localisées. Il en est ainsi de la fenêtre à croisée, déjà mentionnée, et datée de la fin du XV^e siècle ou de la première moitié du siècle suivant. À cette date, le mur est donc encore un ouvrage extérieur ; Cette situation ne va toutefois pas durer. Au XVI^e siècle, une première extension se produit. Deux pièces superposées reposent sur un étage de soubassement (zone 6)²⁸.

Le rez-de-chaussée n'est pas de reste, si l'on puis dire. La cheminée est-elle, ou non, contemporaine de ces modifications ? On ne saurait le dire. Toujours est-il que la construction a très probablement fonctionné dans le cadre des nouveaux aménagements²⁹. Les vestiges d'une porte subsistent. Son embrasure desservait la partie nord du volume ultérieurement compartimenté.

b- La question des escaliers

Il fallait obligatoirement remplacer le degré extérieur supprimé lors de l'intégration de la fenêtre aux atlantes. Une construction neuve est donc à rechercher, qui n'est pas l'escalier venu occuper la traverse donnant originellement accès à la cour. Le degré, nous le savons, traduit une annexion tardive, consécutive à l'agrandissement du corps de bâtiment sud-est, à la fois vers l'est (zone 6), mais aussi en hauteur, avec l'adjonction d'un étage habitable supplémentaire.

L'ouvrage dont la mise en œuvre résulte de la destruction du précédent degré est aujourd'hui situé dans la parcelle LX314³⁰ (zone 5a). Détachée tardivement de son ensemble d'origine, la mise en œuvre est de qualité. Construit au moyen de carreaux traversants en calcaire

coquillier, le nouvel espace est intérieurement et extérieurement circulaire³¹. Par l'intermédiaire d'une forme d'antichambre ultérieurement supprimée, la vis desservait prioritairement la salle ajourée par la fenêtre aux Atlantes. Sa partie inférieure était accessible depuis le côté nord du passage couvert menant à la cour intérieure³² ; une large baie murée demeure visible dans la structure du mur placé à cet endroit³³. Reconstituée au début du XX^e siècle, la porte principale de la cage était ouverte sur la rue Gaveau.

c- L'Hôtel de la Mercy

L'ensemble n° 1 est qualifié d'Hôtel-de-la-Mercy par l'érudition biterroise. Ses murs auraient abrité les pères du même nom après que leur couvent hors les murs ait été détruit au moment des guerres de religion.

Un court exposé s'impose concernant les rapports que cet ordre militaire, fondé au XIII^e siècle, a entretenus avec les consuls de la ville de Béziers — des rapports qui semblent s'être limités, d'ailleurs, à une succession d'affrontements, entrecoupés de courtes périodes de répit³⁴. Installés précocement au sein du bourg Montibel placé sous la juridiction de l'église Saint-Aphrodise, les religieux disposent alors d'une église, avoisinée par divers bâtiments (dont un cloître), ainsi que des jardins. Placée en périphérie urbaine, cette première maison sera détruite durant les guerres de religion (1562) ; et ses matériaux seront ensuite réutilisés pour parer à la réparation urgente de l'enceinte urbaine. A compter de cette date, les pères de l'ordre Notre-Dame de la Mercy n'auront de cesse de se voir donnée l'autorisation de procéder à une nouvelle fondation.

L'un des épisodes de cette querelle entretenue par le souci des consuls de ne pas ajouter un solliciteur supplémentaire à la liste déjà longue des ordres mendiants

²⁷ Précédant ce retour, et immédiatement après le large pilastre qui annonce la fin du registre, un corps vertical se dessine nettement, mais il ne semble pouvoir s'agir d'une nouvelle arcature : le court pilastre est couronné par un chapiteau (toujours scié), mais le bandeau qui se dégage au-dessus amorce un tracé non pas cintré, mais vertical. Sinon d'envisager la restitution d'une baie dotée d'un plan original, ce qui paraît peu crédible, nous resterons sans explication ; la présence d'une nouvelle ouverture est d'ailleurs d'autant plus difficile à postuler que la façade retourne indubitablement vers le sud-est, en respectant le périmètre dans lequel est venue s'insérer la volée droite de marches.

²⁸ Le côté méridional de la pièce (zone 6a) conserve une fenêtre à traverse (XVII^e siècle) dont l'appui a été ultérieurement détruit afin de ménager un passage vers une ultime extension (à son tour dotée, côté terrasse, d'une fenêtre à traverse ; zone 6b).

²⁹ Vers le nord, et au-delà d'une cloison récente, la pièce est fermée par un mur en maçonnerie de blocage. Une étroite pièce de plan triangulaire se trouve à l'arrière et abrite un puits (zone 4c). Or, le côté nord de l'étroit périmètre coïncide avec une large arcature chargée de porter l'escalier accessible depuis la cour. La construction est extrêmement soignée. Les claveaux, traversants et chanfreinés, portent un pan de mur en calcaire coquillier aux assises régulières ; haut de 0,36 m, le rouleau prend naissance sur deux piédroits hauts de 1,56 m.

Le soin apporté à la mise en œuvre apparaît comme en contradiction avec la taille actuelle du local. L'arcature est contemporaine du remaniement (sinon de la reconstruction) dont a fait l'objet la façade (cf les quatre fenêtres cintrées). La restitution la plus satisfaisante est de supprimer la cloison en maçonnerie de blocage et de réintégrer l'arc et le puits dans la pièce dont l'extrémité est occupée par la cheminée.

Contemporaine du remaniement de la façade, une porte moderne (PR1031) subsiste en rez-de-chaussée qui permet aujourd'hui de pénétrer dans la pièce où se trouvent le puits et le soubassement de l'escalier (zone 4c). La décoration extérieure de la baie est très détériorée. On devine cependant le thème récurrent de l'ornementation portée par la baie du corps de bâtiment méridional et par les séries de fenêtres ajourant le niveau supérieur. Subsistent les traces de deux pilastres et de leurs chapiteaux qui devaient porter, à l'origine, un entablement aujourd'hui disparu.

³⁰ Nous utilisons en l'occurrence le numéro de l'unité antérieure à la récente révision.

³¹ Diamètre dans-œuvre : 2,45 m ; diamètre hors-œuvre : 2,60 m.

³² Dans son développement supérieur, qui n'était plus visible depuis le volume du rez-de-chaussée, la cage ne conserve son grand appareil que dans la portion de courbe visible depuis la rue Gaveau. À l'intérieur, elle amorce un plan polygonal. La mise en œuvre consiste alors dans une maçonnerie de blocage.

³³ Large de 2,09, pour une hauteur de 2,53 m (toutes ces mesures dans-œuvre), elle consiste dans un arc surbaissé porté par deux piédroits hauts de 2,11 m. Incontestablement, l'ouverture est antérieure au remaniement qui a affecté le cloisonnement horizontal du bâti : l'embrasure murée se développe sur une hauteur de 1,18 m par rapport au sol du deuxième niveau actuel.

³⁴ Pour de plus amples informations, se reporter à SOUCAILLE 1889.

abrités par l'enceinte urbaine, nous apprend que les pères se seraient provisoirement (et officieusement) établis dans une maison sise rue du Gua (aujourd'hui rue Gaveau), au "porche" Balthazar, non loin de l'hôpital Mage au profit duquel ils assuraient la charge de confesseurs³⁵.

Si elle ne peut être garantie, l'identification de la maison investie par les religieux à celle aujourd'hui située rue Gaveau est vraisemblable. La rue du Gua est bien la rue Gaveau actuelle et l'on ne voit pas quel ensemble aurait pu abriter une communauté religieuse dans ce secteur sinon celui intéressé par l'enquête. Et un trigramme gravé sur l'appui de la fenêtre aux atlantes est tout de même là pour suggérer la spiritualité chrétienne qui accompagnait l'occupation des lieux. De plus, on ne peut que remarquer la coïncidence entre la date de « repli » des religieux et celle qui voit le rhabillage architectural de la vieille structure médiévale.

Certes une inconnue demeure qui concerne le temps durant lequel les pères ont logé à proximité de l'hôpital Mage. Cette résidence apparaissant comme un pis-aller chargé de palier à l'attente de la décision consulaire, on peut objecter le fait que les pères ont sans doute hésité à investir dans des lieux qu'ils étaient censés occuper de façon temporaire. Nous savons cependant que l'accord définitif de fonder un établissement en ville leur a été donné en 1740. Il est donc possible que les religieux aient anticipé la longue attente qui devait précéder cet accord en prenant le parti d'aménager confortablement (et ostensiblement) le cadre architectural de leur attente.

L'hypothèse sera donc de voir dans les remaniements apportés à la morphologie du bâti accessible depuis la rue Gaveau une initiative de l'ordre de la Mercy. Deux objectifs ont guidé cette entreprise : le premier est l'aménagement d'une liaison physique (une galerie à deux niveaux) entre le rez-de-chaussée et l'étage des deux corps de bâtiment jusqu'alors disjoints, le second est la substitution d'un registre décoratif moderne à celui, tardo-médiéval, contemporain de la mise en œuvre des deux bâtis. Se pourrait-il alors que les corps de bâtiment sud (nous intégrons la zone 3 qui n'a pu être malheureusement visitée) répondent aux nécessités matérielles de l'ordre (cuisine et réfectoire au premier niveau, dortoir(s) à l'étage, et que le corps septentrional se soit plié à un fonctionnement spirituel ? La salle ajourée par l'intermédiaire de la fenêtre à croisée (sur le montant de laquelle a été gravé le trigramme du christ ; fig. 20) n'a-t-elle pu abriter un lieu de culte "longuement" provisoire ?

Ensemble n° 2 : une unité tardo-médiévale difficile à restituer

L'imbrication des différents corps de bâtiment est telle qu'une seule lecture en plan ne suffit pas pour décrypter le mode d'imbrication des différents volumes

et décider par là même de l'attribution de certains secteurs bâtis à tel ou tel autre ensemble d'habitations.

a- Questions d'accès...

On accède aujourd'hui au deuxième ensemble par un portail récent, ouvert sur la rue du Puits-des-Arènes. Un long couloir, inséré entre les parcelles LX307 et LX310 (zone 7), conduit alors vers une cour intérieure, chargée de la distribution d'une série de bâtiments dont les rez-de-chaussée révèlent une altitude supérieure de 2 m à celle des surfaces de circulation utilisées dans l'immeuble voisin (fig. 21).



Fig. 20 : Ensemble 1 : trigramme gravé sur un montant de la fenêtre à croisée moderne (zone 1a).

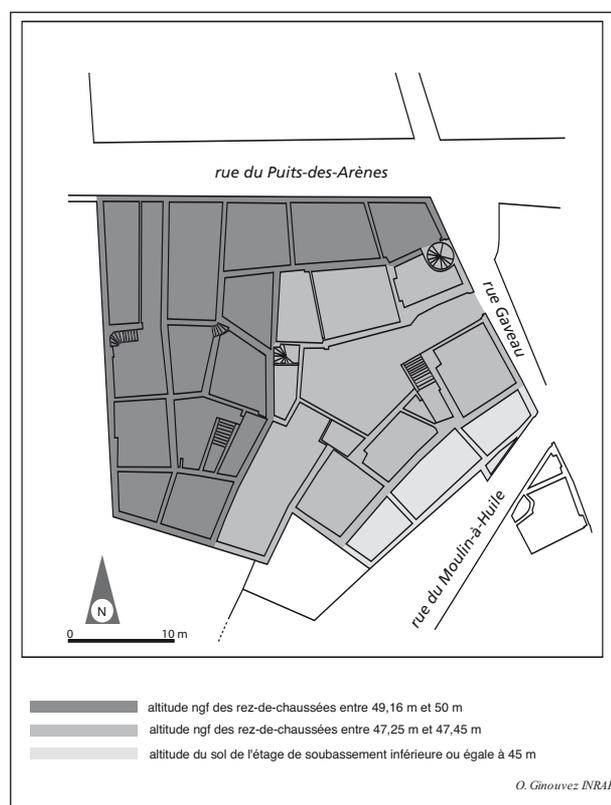


Fig. 21 : Plan général des trois ensembles étudiés et localisation approximative des principales courbes de niveaux.

³⁵ A. Soucaille nous révèle que l'information provient de deux quittances de soixante livres, datées des années 1673 et 1674 et signées par le R.-P. Carrat.

La question demeure de connaître la situation du cheminement initial vers l'espace ouvert. En effet, la construction qui forme le côté occidental du long couloir est une cloison de briques mécaniques dont la récente mise en œuvre interroge, et invite à contester le caractère originel d'une communication directe entre la voie publique et la cour (sinon de proposer qu'elle ait remplacé un ouvrage plus ancien, ce qui nous paraît peu crédible). Ledit couloir semble résulter d'un démembrement du rez-de-chaussée de la maison placée en rive de rue, sans doute concédé comme un droit de passage obligé par la condamnation de l'itinéraire primitif.

À l'origine, une ruelle longeait la limite ouest de l'immeuble. Sondée en 1992, elle apparaît durant le XIV^e siècle et sa partie basse (au sud) se superpose à un vomitoire de l'*ima cavea* du vieil amphithéâtre (entre l'ambulacre et le mur de podium ; Ginouvez et al. 1993). Tardivement privatisée, l'étroite surface de circulation reliait directement la rue du Puits-des-Arènes, aux terrains non bâtis installés au centre de l'ellipse et superposés à l'arène située près de quatre mètres plus bas ; elle rachetait d'ailleurs un tel dénivelé (5.50 m) qu'il faut sans doute restituer une volée de marches sur une partie de son tracé.

L'ensemble n°2 communiquait avec la traverse par l'intermédiaire d'une baie (zone 10c). Extrêmement remaniée, puis murée, la porte conserve sa couverture de facture gothique, sous la forme d'un arc brisé dépourvu de clef³⁶ (fig. 22). Inscrite dans la structure d'un mur en pierres de taille soigneusement dressées, l'embrasure ne peut qu'être piétonne. Il faut donc chercher ailleurs l'accès principal à la cour. On se tournera alors vers la limite méridionale de la parcelle, de nos jours matérialisée par un mur dont le caractère extérieur s'est effacé durant le XVII^e siècle, lors d'une phase d'extension du bâti voisin ; celui-ci s'est développé (corps de bâti et cage d'escalier extérieure) par le biais d'une inféodation de la partie basse de la ruelle mitoyenne³⁷. L'ouvrage intéressé a été sondé, mais s'est avéré malheureusement remanié et n'a révélé aucune trace de porte³⁸. Dans l'état des données, il n'en semble pas moins prudent de restituer sur cette face sud la porte qui fait défaut pour envisager l'accès des véhicules à la cour intérieure.

b- Toujours des arcs de décharge

Les arcs de décharge étaient nombreux dans les rez-de-chaussée de l'ensemble n° 1. Ils le demeurent dans les limites de l'ensemble n° 2.

Le mur qui borde à l'est le couloir d'accès actuel comporte deux arcs de décharge (AC2001 et AC2012) en



Fig. 22 : Ensemble 2 (zone 10c) : baie gothique murée donnant originellement accès à la traverse nord-sud.

plein cintre (ou brisés, mais dans ce cas très surbaissés³⁹ ; fig. 23). Face à l'arcature qui matérialise l'accès à la cour, subsiste également la retombée sud d'un autre arc (AC1014 ; fig. 24).

Initialement visible depuis l'espace ouvert, un arc supplémentaire est aujourd'hui masqué par la façade d'une construction adventice (zone 8c). Le clavage et le mur dont il participe sont partagés avec l'unité cadastrale voisine (zone 3a) dont le sol est situé en contrebas.

La mauvaise conservation de l'ensemble n° 2 fait qu'il est pour ainsi dire impossible d'envisager l'état originel des corps de bâtiment placés au sud et à l'ouest (zones 9 et 10). Le premier (un rez-de-chaussée et un étage) est le plus dénaturé. Rien ne semble avoir survécu de la structure médiévale. Le second conserve quelques vestiges au niveau de son mur postérieur. Une porte, déjà évoquée, et un nouvel arc de décharge (AC2014) ont été repérés au premier niveau.

³⁶ Largeur de l'embrasure : environ 1 m ; hauteur du sol de la baie par rapport au sol de la pièce C : environ 60 cm.

³⁷ C'est peut-être à cette date que l'accès est transféré là où il se trouve encore aujourd'hui.

³⁸ L'entrée devait être desservie par cette rue haute, évoquée précédemment, et sur laquelle empiète l'extension du corps de bâtiment sud-est de l'ensemble 1 (zone 6).

³⁹ Le faîte des arcs n'a pu être correctement dégagé.



Fig. 23 : Ensemble 2 (zone 7) : arcs de décharge en plein cintre dans le couloir d'accès ouvert sur la rue du Puits-des-Arènes.



Fig. 24 : Ensemble 2 (zone 11b) : arc de décharge partiellement tronqué.

Nous terminerons avec le corps de bâtiment dont l'extrémité sud confère à la cour son plan en L grossier (zone 11). Là encore, les remaniements post-médiévaux ont été incisifs. Les rares indices apparaissent en rez-de-chaussée, et consistent, encore une fois, dans des arcs brisés qui portent désormais une élévation en bauge ; nous reviendrons sur ce point. L'un des deux arcs (zone 11b/AC1024) équipe le mur mitoyen avec la cour de l'ensemble n° 1. Le deuxième (toujours zone 11b/AC1014) a déjà été mentionné et appartient à la mise en œuvre du mur occidental. Le troisième, enfin, ajourne l'ouvrage qui sépare les deux pièces du premier niveau⁴⁰. Le volume nord (zone 11a) n'est pas oublié. Il conserve à son tour deux éléments d'arcatures. La première (AC1016) occupait le côté ouest, équivalent au retour du mur de terrasse parallèle à la rue du Puits-des-Arènes⁴¹. La liaison est toute faite, puisque le second élément n'est autre que la moitié occidentale de l'un des deux arcs de décharge (AC1015) qui équipent ce même long mur.

⁴⁰ Portée : 4,20 m ; hauteur dans-œuvre : 2,72 m.

⁴¹ La construction ne subsiste qu'au niveau de sa retombée nord. Sa partie supérieure et sa retombée sud ont été détruites lors de la construction 1) du plancher du premier étage, 2) de l'escalier courbe conduisant à ce même niveau supérieur.



Fig. 25 : Ensemble 2 (zone 8a) : arc surbaissé portant la façade de la pièce gagnée à l'étage sur la cour intérieure.

c- Coursives et escaliers

La cour de l'ensemble n° 2 était plus vaste qu'il n'y paraît aujourd'hui. Une construction adventice a été mentionnée plus haut, mais d'autres traces d'annexion ont été enregistrées (fig. 25). Dans un premier temps, l'arcature d'entrée ouvrait sur une cour qui se développait vers le sud et obliquait vers l'est en s'élargissant notablement.



Fig. 26 : Ensemble 2 (zone 8a) : mur d'échiffre avec traces de l'escalier primitif conduisant vers la coursive.

Au nord, un escalier menait à une coursive (fig. 26) ; situé de l'autre côté de la cour, l'ouvrage utilisé aujourd'hui lui a été substitué lorsqu'une pièce est venue partiellement empiéter sur l'extrémité de la cour primitive (zone 8a à l'étage uniquement). D'une largeur inconnue, le parapet qui courait le long de la façade du corps de bâtiment occidental a été partiellement détruit à cette occasion (fig. 27). Des sondages muraux effectués à son emplacement ont révélé la présence de graffiti réalisés par des enfants, à l'approche d'une porte murée lors du remaniement (fig. 28).

Très approximativement datés des XIV^e-XVI^e siècles, dessins et autres signes ont été gravés à une hauteur comprise entre 0,50 et 1,80 m. La portion de revêtement

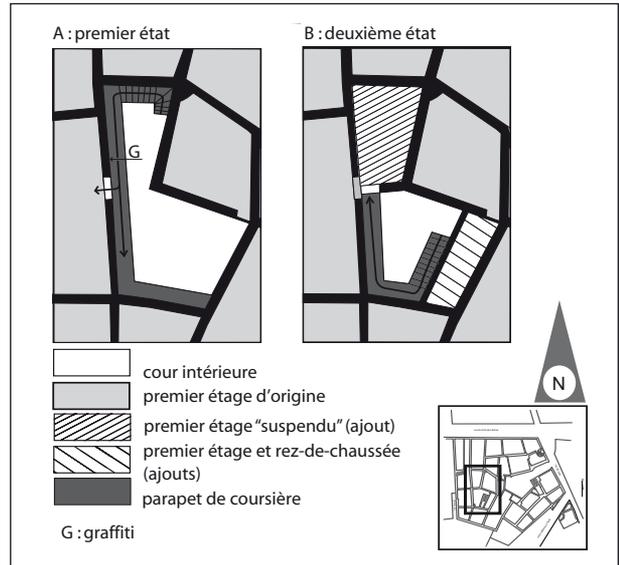


Fig. 27 : Ensemble 2 : plans schématiques des deux états de la coursive desservant le premier étage.

conservée couvre une surface d'environ 3 m² et se présente sous la forme d'un mortier de teinte blanchâtre, appliqué sur le parement d'une structure en terre (MR2001). Cinq blasons ont été dénombrés, d'une hauteur comprise de 7 à 19 cm. Trois sont dotés d'un bandeau oblique dont deux portent encore les traces de trois étoiles sommairement tracées ; dans un second temps, le troisième blason a été couvert par un ensemble de traits croisés qui ont rendu le motif initial quasiment

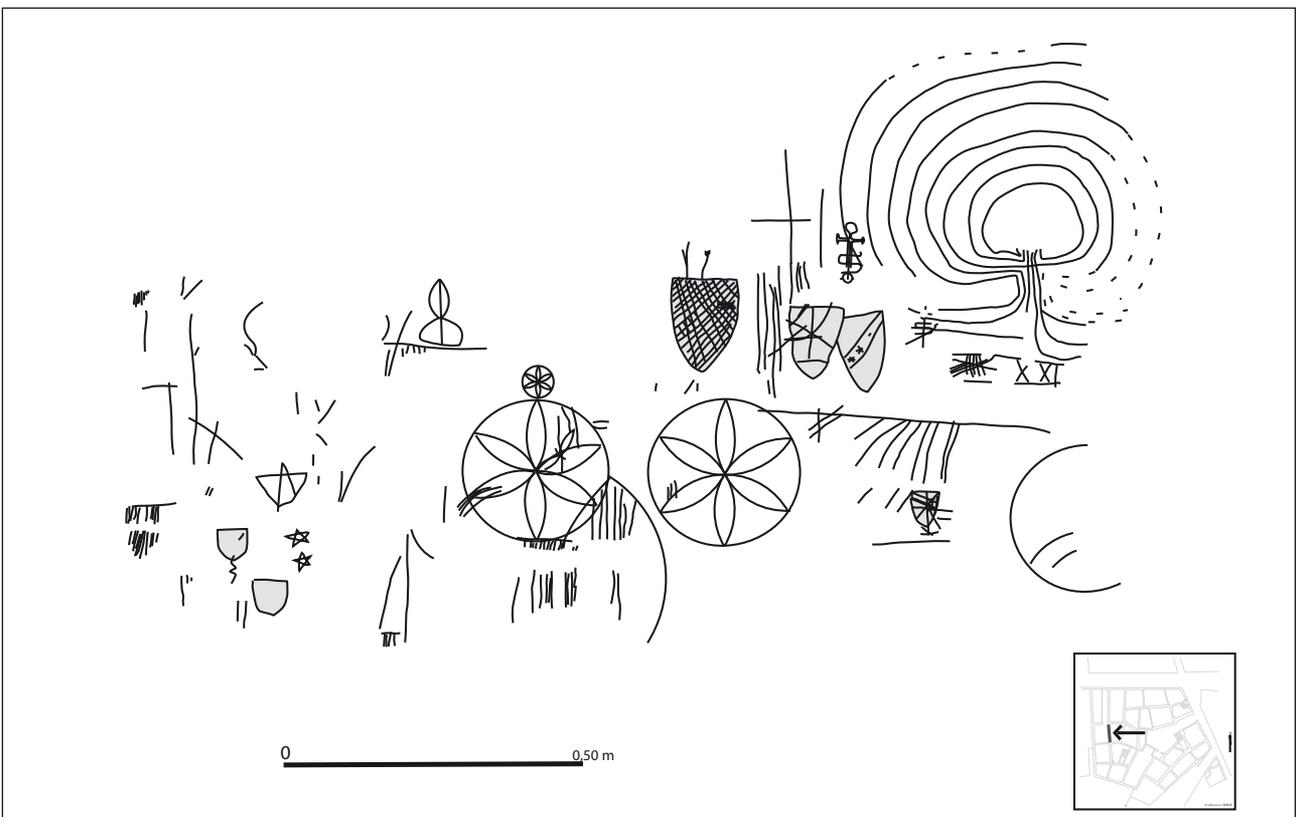


Fig. 28 : Ensemble 2 (zone 8a au premier étage) : dessins et autres signes gravés depuis la première coursive sur le revêtement d'un mur de terre.

illisible. Les rosaces sont au nombre de trois, du moins celles qui présentent un fort diamètre (près de 0,30 m). Pourvues de cinq branches, et soigneusement gravées, elles occupent la partie médiane du panneau, mais ne sont pas alignées. Un labyrinthe les avoisine au nord. Il occupe à lui seul une surface de 1 m².

De nombreuses autres marques ont été reconnues, dont un motif récurrent composé de plusieurs traits verticaux (4 à 9), sommés par une barre horizontale, et qui semble répondre à une intention de comptage.

Ensemble n° 3 : des éléments de connaissance à l'état d'ébauche

Réunissant quatre parcelles ouvertes sur la rue du Puits-des-Arènes, cet ensemble n'a fait l'objet que d'une intervention sommaire. Seuls ont été parcourus et rapidement observés les étages situés à l'angle de la rue Gaveau et de la rue du Puits-des-Arènes, autrement dit ceux de la maison à laquelle a finalement échue la cage d'escalier circulaire participant de remaniements modernes de l'« Hôtel de la Mercy ».

L'aspect médiéval des architectures nous reste inconnu, du moins l'aspect des façades et des maçonneries mitoyennes ; depuis la rue, en tout cas, aucun vestige de baie ancienne n'est identifiable.

Seule a été approchée, et décrite dans le chapitre consacré à l'ensemble n° 1, la face sud du long mur contre lequel sont adossées les élévations. Rappelons que l'ouvrage est remarquable par la présence de deux puissants arcs de décharge (AC1015 et AC1017), et une structure en pierres de taille qui sépare deux terrasses séparées par un dénivelé de 2,50 m⁴².

Les maisons situées en rive de rue sont de petites dimensions par rapport aux deux ensembles placés plus au sud, mais il ne faut pas conclure pour autant à une cohabitation sociale au sein du même quartier. Il est en effet probable que les corps de bâtiments articulés autour des cours distributives abritaient les membres de différentes familles, et ne correspondaient en rien à des hôtels particuliers. On se demandera même si certaines de ces grandes unités n'ont pu abriter à l'origine des hôtelleries attirées par les proximités combinées de la route et de la porte ouverte dans l'enceinte.

Parti-pris et structures

Deux caractéristiques architecturales seront désormais rattachées à la structure et à la morphologie des habitations biterroises. La première porte essentiellement sur le mode de fondation des élévations. La seconde concerne plus directement le choix des matériaux mis en œuvre.

Arcs de décharge en rez-de-chaussée : des "fondations sur pieux" avant l'heure

Dans sa présentation du patrimoine architectural superposé au site de l'amphithéâtre antique, A. Méliissinos constatait le fait suivant : *En différents lieux et surtout dans les murs de refends, ont été repérés des arcs brisés parfois surbaissés pouvant être attribués à la même époque (Moyen-Âge). Les voussures sont en pierres appareillées parfaitement taillées, alors que les murs auxquels ils appartiennent sont le plus souvent en maçonnerie de blocage. Le remplissage de ces arcs est fréquemment d'une maçonnerie nettement moins épaisse, ce qui peut laisser penser à des arcs de décharge qui pouvaient, le cas échéant, être ouverts. Toutefois, la localisation des arcatures ainsi repérées, n'autorise pas pour l'instant de restituer des séquences permettant de reconstituer des ensembles immobiliers préexistants. Au stade actuel, nous pouvons seulement constater la forte présence d'un système constructif original* (Méliissinos 1995, 32).

Après l'investissement opéré en 1997 sur un autre secteur d'habitations fondées sur l'amphithéâtre (Ginouvez 1997), les travaux réalisés à l'angle des rues Gaveau et du Puits-des-Arènes ouvrent sur des résultats qui s'inscrivent dans le sens de cette appréciation préalable. Effectivement, les murs de façade et de refend mis au jour dans le cadre des deux études révèlent une partie basse structurée par des arcatures dont les profils et les portées dénoncent une grande variabilité (fig. 29).

Les tracés sont le plus souvent brisés. Sur un total de quatorze constructions recensées, seulement deux probables profils en plein-cintre sont à signaler (AC2011, AC2012) — et encore faut-il rester prudent dans la mesure où leur partie sommitale n'a été que très partiellement observée.

Les portées oscillent entre 4,54 m (AC2010⁴³) et 5,90 m (AC1017⁴⁴). Les hauteurs dans-œuvre sont également changeantes : à titre d'exemple, les deux construc-

⁴² La moitié ouest de l'habitation située au n° 14 de la rue Gaveau (zone 8d) était à l'origine une parcelle distincte. Des sondages réalisés en divers points des trois premiers niveaux ont apporté quelques renseignements concernant la structure initiale des maçonneries. A l'étage supérieur, les vestiges d'élévations en moyen appareil de calcaire coquillier ont été observés, mais les mises en œuvre ont énormément souffert des remaniements qui ont principalement affecté les fenêtres. Ainsi les deux ouvertures qui ajourent les murs de l'étage sont des constructions postérieures au XVII^e siècle. À l'est, côté rue Gaveau, les vestiges d'une large baie ont été reconnus. L'ouverture, dans laquelle se dessinent les contours de la fenêtre actuelle (plus étroite) mesure une largeur de 2,38 m. Faute d'une étude plus poussée, sa hauteur reste impossible évaluer. On se contentera de préciser que les deux jambages, dotés d'une feuillure interne, sont conservés sur une hauteur de 1,91 m ; la baie semble se développer au-delà du plafond actuel. Au vu des dimensions qui viennent d'être données, on ne peut qu'être tenté par la restitution d'une croisée.

Les sondages limités qui ont été réalisés dans les murs de l'étage supérieur ont révélé la présence de maçonneries de blocage. L'étude ne s'est pas assez développée pour que l'on puisse imputer cette différence de structure à un exhaussement tardif de l'habitation primitive.

⁴³ Accès à la cour de l'ensemble n° 2.

⁴⁴ Mur arrière du corps de bâtiment nord de l'ensemble n° 1.

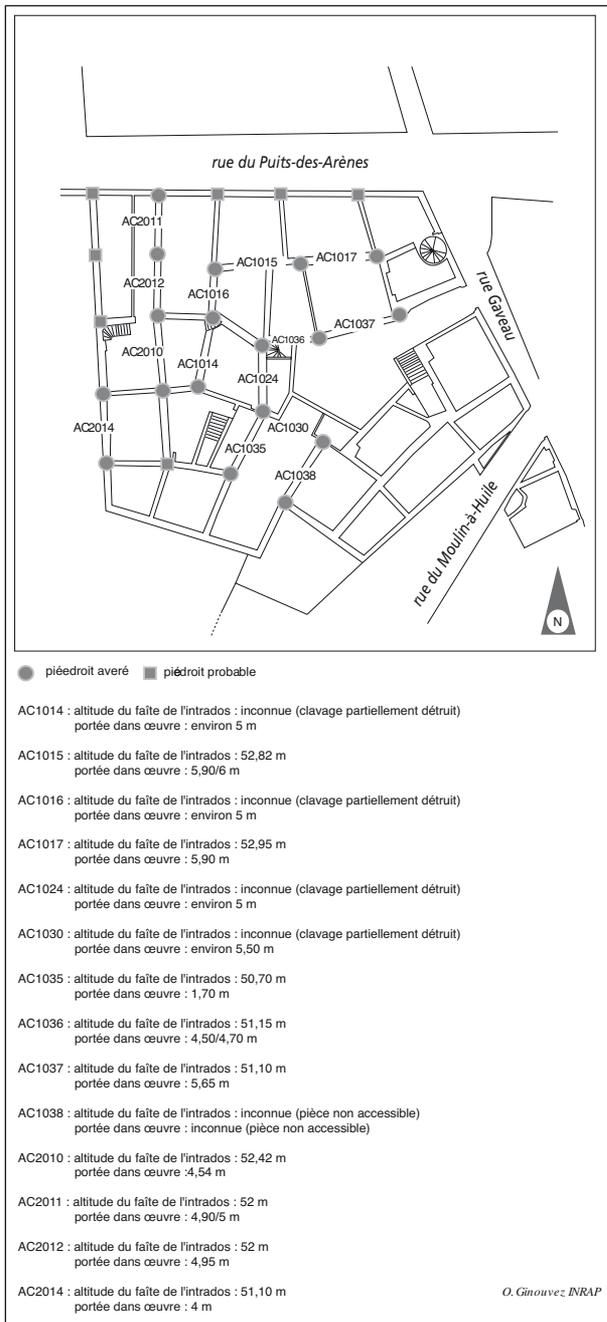


Fig. 29 : Plan général des trois ensembles étudiés et localisation des arcs de décharges recensés.

tions larges de 4,54 et 5,90 m, présentent, respectivement, une hauteur de 2,86 et de 4,58 m. Dans le premier cas, le mur consiste dans une façade sur cour ; il s'agit dans le second cas d'un mur aveugle et mitoyen de deux zones séparées par un fort dénivelé (près de 2 m).

Les mises en œuvre demeurent de facture soignée. Sauf deux exceptions, toutes sont extradossées ; les deux seules qui ne le sont pas sont celles dotées d'un profil en plein-cintre. Les claveaux, dont la longueur (en coupe) varie entre 0,32 et 0,36 m, dessinent un appareil systématiquement dépourvu de clef ; ce qui nous placerait dans une fourchette chronologique relativement haute (tout début du XIV^e siècle ?). Enfin, et par trois fois, les arrêtes de l'ouvrage ont été chanfreinée.

Avancée plus haut, la question importante touche à l'éventuelle fonction de baie qu'ont pu assurer certaines constructions (ouvertes entièrement, ou sous la forme de passages restreints ménagés dans leur remplissage). Si l'éventualité doit être écartée pour les arcs substitués à des courbes de niveaux (AC1015, AC1017, AC1035, AC2014), on ne saurait être aussi affirmatif dans le cas des autres mises en œuvre. Le fait que certains murages soient moins épais que la largeur des claveaux qui les enveloppent (en moyenne un ressaut de 0,20 m) ne peut être apparemment considéré comme un argument probant ; certains des arcs qui soulignent de forts dénivelés sont en effet dans ce cas. De même, le fait que certaines embrasures soient aujourd'hui libres ne veut pas dire qu'il en a toujours été ainsi. Il semble donc qu'aucun lien ne puisse être noué entre la morphologie actuelle de l'arc et sa destination dans le volume bâti. Au cas par cas, la situation des claveaux doit être confrontée à celle des murs périmétraux (dans le cas d'ouvrages mitoyens ou de refend), mais aussi aux lignes d'articulation entre ces mêmes murs et les espaces ouverts.

Une précision est importante : sauf de rares exceptions, nous ne sommes pas en présence de *méjeans* ouverts ou d'arcs diaphragmes, ultérieurement murés lors de phases de démembrement. Qu'ils aient été, ou non, ouverts au gré des circonstances afin de permettre une circulation temporaire (notamment aux premiers niveaux sur cour), les arcs situés au rez-de-chaussée des habitations du plateau Saint-Jacques répondent bien à l'intention de décharger les maçonneries sous-jacentes du poids des élévations supérieures, en concentrant les effets des différentes charges sur des points de maçonnerie précis, préalablement localisés et reliés par des structures clavées, dépourvues de piédroits. Jusque là, rien que de très courant dans l'architecture civile ou religieuse de la fin du Moyen Âge. Mais ce qui caractérise réellement l'architecture biterroise c'est bien la généralisation de ce procédé à l'ensemble des murs. Les constructions apparaissent dès lors posées sur un maillage de piles dont les fondations atteignent les molasses gréseuses, à la fois solides et sous-jacentes aux couches superficielles gorgées d'eaux d'infiltration.

Le procédé préfigure, finalement, la mise en œuvre actuelle des fondations sur pieux de béton. La motivation reste la même, à savoir le report des charges de la superstructure sur des couches de terrain aux caractéristiques jugées fiables. La seule différence consiste, de nos jours, dans la liaison des têtes de pieux au moyen de longrines ou de linteaux, et non plus par l'intermédiaire d'organes clavés.

La raison d'être de cette forme de généralisation est bien entendu motivée par l'obligation du maître d'œuvre d'accéder à un bon sol porteur et par le souci du Maître d'ouvrage d'économiser dans le même temps main-d'œuvre et matériaux de construction. Un troisième avantage, peut-être le principal, mérite d'être consigné. Il consiste dans la modularité que les fondations sur piles et les arcs de décharges confèrent à l'enveloppe architecturale des corps de bâtiment qui en disposent. La possibi-

lité que les arcs puissent être indifféremment ouverts ou fermés permet l'assemblage et la séparation provisoires de certains volumes appartenant à un même ensemble ou à deux entités distinctes. Il en est ainsi en rez-de-chaussée, il en est de même dans les étages où des portes peuvent être aisément ménagées dans les remplissages de certains arcs développés sur au moins deux niveaux.

La présence d'arcs de décharge dans la partie inférieure des élévations n'est pas l'expression d'un parti constructif exclusivement biterrois. Il semble, néanmoins, et pour la même période, que ce procédé technique n'ait pas été appliqué avec la même prégnance dans la ville proche de Montpellier (Sournia, Vayssettes 1990).

On trouve pourtant de grands arcs aveugles dans les murs de nombreuses villes de France⁴⁵. C'est le cas à Carpentras dans des faubourgs datés des XIII^e-XIV^e siècles (Baudreu, Chazelles, Guyonnet à paraître). Dans sa dernière synthèse, à paraître, sur les maisons des régions méridionales entre le XII^e et le XV^e siècle, Pierre Garrigou-Grandchamp développe cette même question en citant les cas de Périgueux et de Montferrand et en attribuant au moins trois avantages à l'intégration de clavage dans les ouvrages latéraux et mitoyens, à savoir l'éventuel gain de place par l'aménagement de renforcements, la possibilité de réunir, même temporairement, deux espaces contigus, et, surtout, le fait "d'armer l'enveloppe" des habitations (Garrigou-Grandchamp à paraître).

Murs en terre crue

La présence d'architectures faites de terre a été mentionnée à plusieurs reprises. Or, plusieurs éléments concourent pour situer les mises en œuvre concernées dans une fourchette chronologique couvrant les XIV^e-XV^e siècles. On invoquera tout d'abord le contexte du bâti : dans les limites d'un secteur urbanisé à la fin du Moyen Âge. On soulignera ensuite le rapport que la terre banchée et la bauge entretiennent avec les maçonneries qui les portent : il s'agit le plus souvent de murs équipés d'arcs de décharge brisés que l'on peut dater des alentours du XIV^e siècle — mais il est vrai que ce rapport n'induit pas une contemporanéité ou une immédiate postériorité.

Pour en venir à des arguments plus probants, on mettra en avant les relations stratigraphiques dont témoignent un mur de pisé localisé dans le corps de bâtiment sud-est de l'ensemble n° 1 (MR1009 ; zone 4) et une fenêtre à croisée datable de la fin du XV^e siècle (FE1019). La baie semble postérieure à la structure en terre. La façon dont les pierres du cadre s'insèrent dans ladite structure (par l'intermédiaire d'un joint de mortier

irrégulier et grossier) n'ouvre pas sur des certitudes, mais n'en offre pas moins un *terminus ante quem* irréfutable. On notera par ailleurs qu'aucun des fragments de céramiques recueillis dans la structure de deux murs, l'un de pisé (MR1004), l'autre en bauge (MR1012), ne peut être postérieur à la fin du XV^e siècle⁴⁶.

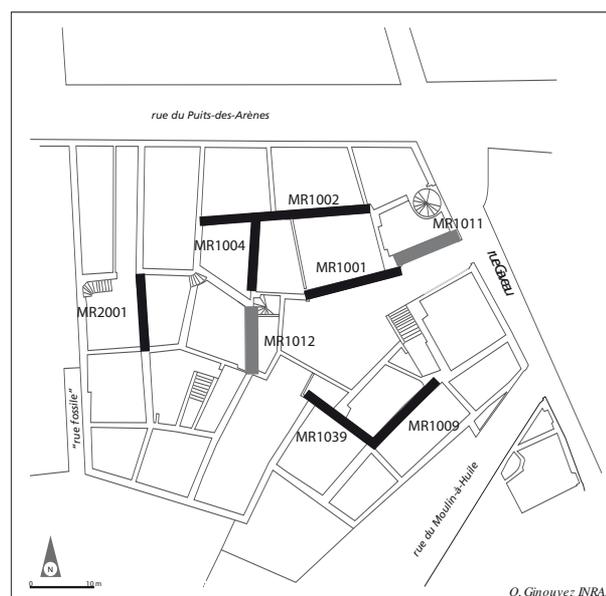
a- Les murs de pisé

L'étude porte sur l'analyse des parements de quatre murs qui n'ont pas pu être démontés.

Mur MR1001

Ce mur n'est autre que la façade sur cour de la zone 1, percée de la fameuse « croisée aux atlantes ». La partie étudiée qui se situe au premier étage est construite en pisé, au-dessus d'un arc cintré dont les écoinçons sont occultés par des assises de pierres taillées (fig. 30 et 11). La paroi visible présente donc un soubassement de blocs de pierre surmonté par des assises de pisé.

La fenêtre monumentale qui correspond à un embellissement postérieur de la façade a remplacé la baie d'origine dont se distinguent nettement, dans le pisé, un piédroit ainsi que le négatif d'un linteau. En raison du décalage de l'ouverture vers la droite, une maçonnerie de pierres et de mortier remplit l'espace séparant l'ancien du nouveau jambage (figure 31).



- MR1001 : terre observée au premier étage (entre 51,40 et 53,30 m NGF)
- MR1002 : terre observée au premier et second étages entre 53,17 et 56,50 m NGF)
- MR1004 : terre observée au premier étage (entre 52 et 54,06 m NGF)
- MR1009 : terre observée au rez-de-chaussée (sur étage de soubassement) et au premier étage (entre 48,13 et 53,20 m NGF)
- MR1011 : terre observée au premier et deuxième étages (entre 49,25 et 54,20 m NGF)
- MR1012 : terre observée au rez-de-chaussée et au premier étage (entre 51,10 et 54,38 m NGF)
- MR1039 : terre observée au premier étage (entre 52,80 et 53,40 m NGF)
- MR2001 : terre observée au premier étage (entre 52,88 et 54,48 m NGF)

Fig. 30 : Plan général avec localisation des murs de terre numérotés.

⁴⁵ Je tiens à remercier Anne-Laure Napoleone et François Guyonnet de m'avoir communiqué des informations sur ce sujet. Merci également à Pierre Garrigou-Grandchamp de m'avoir autorisé l'accès à sa dernière publication de synthèse à paraître très prochainement.

⁴⁶ MR1009 : cinq petits fragments de panse de céramique grise indifférenciée ; MR1004 : deux petits fragments de céramique grise indifférenciée, un fragment de panse de teinte lie-de-vin couverte par une glaçure jaune-vert (production gardoise probablement).



Fig. 31 : Partie gauche du parement interne de MR1001.

Le pan de mur en pisé situé à gauche de la croisée - du côté intérieur - est le mieux conservé. Celui de droite a subi diverses modifications, notamment le bouchage d'une autre baie, si bien qu'il subsiste seulement une petite portion en terre, le reste étant remplacé par des pierres maçonnées au mortier de chaux. La concordance des observations permet d'affirmer que les deux pans de mur correspondent à une même construction.

Mise en œuvre

L'essentiel des données provient du tronçon gauche. Sur l'appareil de blocs qui forme la base, une assise de moellons informes noyés dans un bain de mortier gris a sans doute servi à caler les clés inférieures nécessaires au maintien de la première banche (hauteur : 0,20 m). Les négatifs des clés n'ont pas été mis en évidence sur la longueur observée, en partie détruite par l'insertion d'une poutre métallique.

Au-dessus, s'élèvent deux assises complètes de pisé, reliées par un cordon horizontal de mortier. Leur hauteur est de 1 m à 1,03 m, celle du cordon varie entre 1 et 4 cm, mais s'accroît fortement en bout de banche à proximité du piédroit (fig. 32). Au sommet de la première levée de terre, un négatif de clé est conservé dans la partie gauche du mur, à 0,50 m du piédroit. Mesurant 0,12 m de côté, il est protégé par un couvercle formé d'une pierre. La seconde assise ne montre pas de trou de clé, elle est surmontée par l'amorce d'une

troisième. Le linteau de la baie primitive qui reposait sur le sommet de la seconde assise était inclus dans la suivante.

Dans le panneau de mur droit, deux trous de forme quadrangulaire doivent également correspondre à des emplacements de clés. Ils ont été élargis postérieurement et rebouchés au mortier, si bien que leurs mesures réelles ne sont pas appréciables.

On ne voit pas de lits de damage à l'intérieur des banchées qui présentent un matériau homogène et sans rupture sur toute leur hauteur.

Le piédroit gauche de la baie d'origine est parfaitement plan et conserve des lambeaux d'enduit. Il a été réalisé au moment de la construction grâce à la présence d'un fond de banche.

Matériau

Dans une matrice limoneuse de couleur marron clair, les petits cailloux de taille inférieure au centimètre sont abondants. Ils confèrent à la terre une granulométrie grossière, qu'accroît la présence d'inclusions dont les longueurs oscillent entre 3 et 6 cm : cailloux anguleux, galets, tessons et nodules de mortier de chaux. Les plus grosses particules sont orientées par le damage dans le sens horizontal.

La composition hétérogène de la terre laisse penser qu'elle a été extraite dans un secteur anthropisé et non dans une carrière, peut-être à proximité du chantier.

Mur MR1004

Ce mur de refend en pisé se trouve au premier étage de la zone 1, où il est perpendiculaire à la façade MR1001 et au mur de fond de la maison (fig. 31). Un seul parement très partiellement conservé a été étudié, la partie en pisé étant visible sur 3,20 m de longueur sans atteindre le mur de fond auquel la relie une reprise en pierre (fig. 33). La maçonnerie de la partie inférieure n'est pas homogène et son arasement inégal peut indiquer la préexistence d'une construction en pierre, détruite et remplacée par du pisé. Une petite ouverture occultée perce la partie en terre.

Malgré les détériorations, on peut distinguer deux assises de pisé et le départ d'une troisième sous le plafond actuel.

Mise en œuvre

La première assise de terre mesure plus de 0,72 m de hauteur au-dessus d'un revêtement au mortier qui masque la partie inférieure. À droite de la baie, le pisé a épousé la configuration irrégulière des vestiges du mur de pierre : l'assise est subdivisée dans le sens horizontal par des cordons intermédiaires de mortier dont l'un recouvre l'arasement des pierres pour assurer la liaison entre les deux types de maçonneries (fig. 34). Entre les lits de mortier, les couches de terre mesurent en moyenne 0,35/0,37 m. À gauche de la baie, l'assise de pisé est

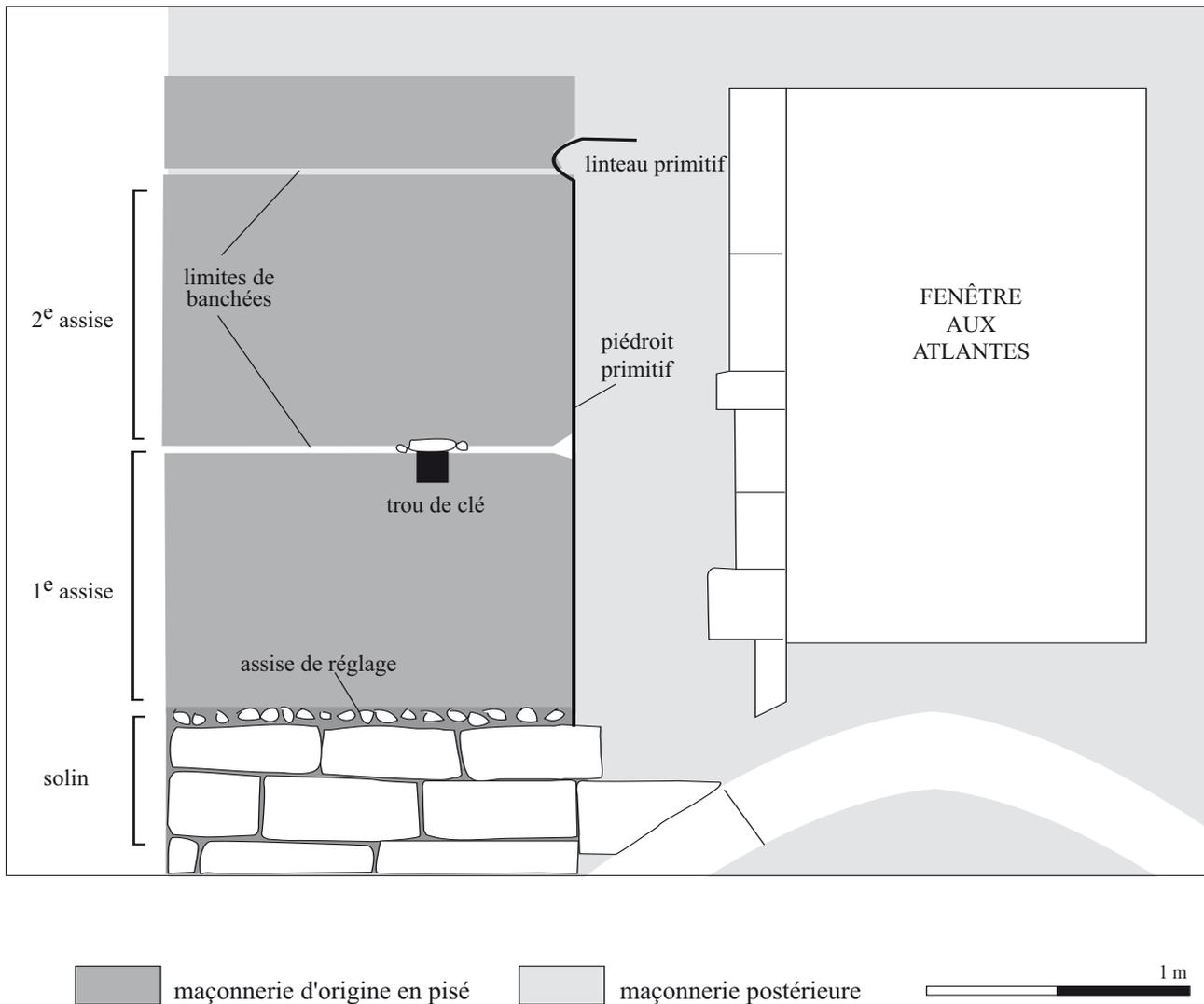


Fig. 32 : Croquis du parement interne de MR1001 (C.-A. de Chazelles).

homogène. Un joint horizontal de 2 à 5 cm d'épaisseur lie les deux assises de pisé. Aucun trou de clé n'a été repéré.

La seconde assise présente une longueur de 3,20 m sans rupture verticale et une hauteur moyenne de 1 m (1,03 à 1,06 m en comptant un des joints d'assise). Un cordon de mortier intermédiaire assez discret se situe à 0,32 m au-dessus du joint d'assise. Le parement est particulièrement bien préservé dans la partie supérieure et montre encore la "fleur de pisé", c'est-à-dire la pellicule lisse superficielle qui se forme au cours du damage. Un second joint horizontal de 3 à 5 m d'épaisseur annonce une troisième banchée que la présence du plafond n'a pas permis d'étudier.

D'après les mesures relevées, on peut établir les dimensions minimales d'une banchée, soit une longueur supérieure à 3,20 m pour une hauteur de 1 m. L'absence de trou de clé au niveau des joints d'assise pose la question de la forme et du maintien des banches.

Matériaux

La terre mise en œuvre est un limon marron clair comportant une forte proportion de graviers centimétriques ou plus petits. Les inclusions de tailles supérieures, qui atteignent couramment 6 ou 7 cm de long, sont également fréquentes : petites pierres, tessons de céramiques et de tuiles, nodules de mortier de chaux, charbons de bois et quelques brindilles, indiquant une extraction du matériau dans une zone d'habitat. Tous ces agrégats se sont orientés horizontalement sous l'action du pisoir. Le matériau damé est dur et compact, mais il s'effrite facilement au toucher.

Dans les zones où la fleur de pisé est conservée, la coloration plus claire et la résistance au frottement suggèrent que l'on ait pu ajouter un peu de chaux le long des banches au cours du montage.

Les joints d'assises, de même que les lits intermédiaires, sont faits d'un mélange de terre fine et de chaux. Ils présentent une dureté variable.



Fig. 33 : Parement du mur MR1004.

Mur MR1002

Il s'agit d'une élévation en pisé qui constitue le second étage du mur de fond de la même maison (fig. 31). L'absence de séparation ou de cloison laisse voir le mur d'un seul tenant et permet de constater un grand nombre de remaniements. On distingue au moins trois étapes de construction : deux levées de terre faites de matériaux différents, puis une surélévation en pierre (fig. 35).

L'essentiel des informations provient de la moitié droite du mur primitif en pisé qui est la mieux conservée, entre l'angle de la pièce et un conduit de cheminée en pierre. Les lambeaux restants à gauche de la cheminée confirment les remarques.

Dans la partie inférieure apparaissent deux rangées de trous quadrangulaires, respectivement placés à 0,14 m et à 0,58 m au-dessus du plancher actuel.

Mise en œuvre

La hauteur visible de la première assise est partielle puisqu'elle débute sous le niveau du plancher. Elle atteint pourtant de 1,40 m à 1,62 m et, sur une longueur de 3,20 m, on ne distingue ni rupture verticale - hormis deux larges fissures - ni démarcation horizontale. Dans le tiers inférieur, la première série de trous quadrangulaires, espacés régulièrement de 0,65 m, correspond aux extrémités de chevrons engagés dans les murs pour supporter un plancher : tous de mêmes dimensions, ils ont une profondeur de quelques centimètres seulement.

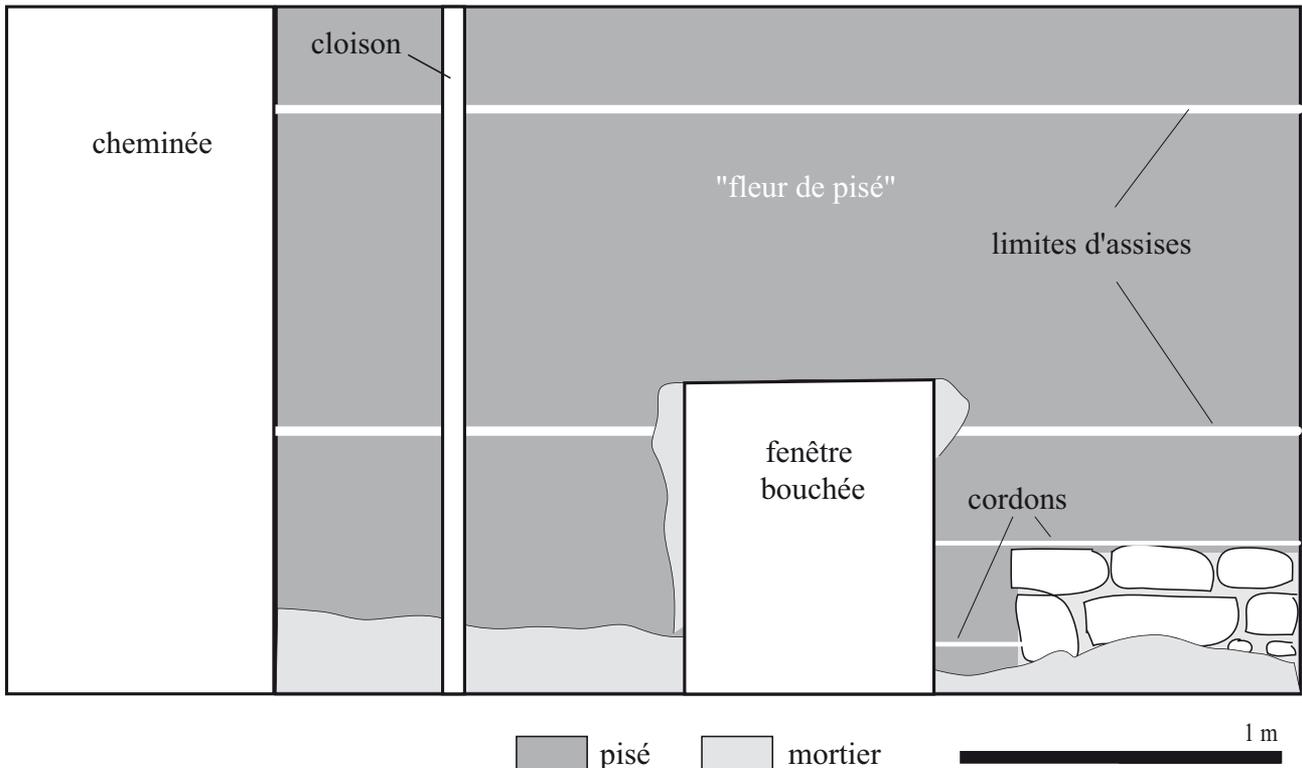


Fig. 34 : Croquis du parement de MR1004 (C.-A. de Chazelles).

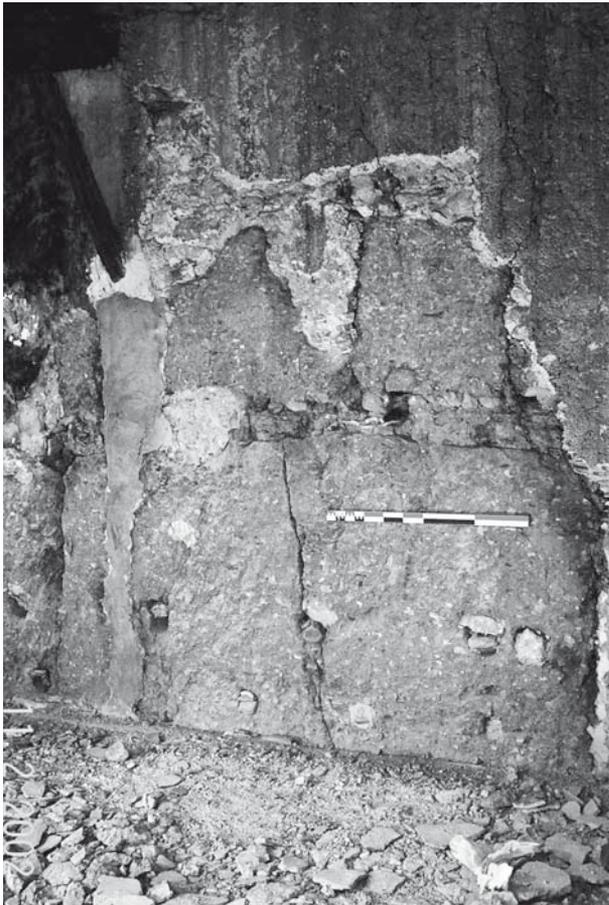


Fig. 35 : Détail de la partie droite de MR1002.

La deuxième série comporte des trous de dimensions plus importantes : 0,10/0,12 m de haut sur 0,14/0,15 m de large, pour une profondeur supérieure à 0,16-/0,17 m dans le mur. Le fond des trous est bouché avec des pierres et/ou du mortier et ils sont tous protégés par un petit linteau en pierre ou en galet. Les écartements varient entre 0,85 m et 1 m. On remarque que l'une des fissures s'est formée au-dessus d'un de ces négatifs.

Le sommet irrégulier de la première assise est recouvert par une couche de terre différente, haute de 0,13 à 0,20 m, qui sert de réglage et de lit d'attente pour la seconde levée de terre. Dans la rangée de petites pierres qui constitue sa partie supérieure, on pense pouvoir identifier un unique trou de clé (large de 0,09 m, haut de 0,15 m et profond de plus de 0,16 m avec du mortier et des fragments de tuile dans le fond).

La seconde assise n'est conservée que par lambeaux entre lesquels s'insère une maçonnerie de pierres, galets et mortier. Ces lacunes correspondent à des ancrages de chevrons. La hauteur incomplète de la levée est de 0,50 à 0,82 m ; elle ne présente pas de trou de clé.

Les matériaux

La terre de l'assise inférieure est de couleur marron clair. La matrice à la texture limoneuse contient d'abondantes inclusions variées : petits cailloux, tessons de céramique et de tuiles, nodules de mortier, charbons de

bois et brindilles de bois, certaines mesurant 4 à 5 cm de long.

Le lit de réglage entre les deux assises de pisé est fait de terre limoneuse, pulvérulente, à peu près identique à celle du pisé mais moins compacte. Cette couche intermédiaire inclut de gros fragments de tuile courbe.

Le matériau de l'assise supérieure est nettement plus homogène, de texture plus fine et de couleur orangé. En raison de sa finesse et d'une érosion moins importante, la "fleur de pisé" est visible sur une bonne partie de sa surface.

Mur MR1009

Ce mur de pisé est situé dans un corps de bâtiment différent correspondant à la zone 4 (fig. 31. Conçu comme un mur extérieur au moment de la construction - comme l'indique la présence d'une baie - il est devenu une séparation intérieure suite à l'adjonction d'un bâtiment (fig. 13). Seul le parement externe a été étudié (fig. 36). À l'extrémité sud-ouest, le mur est chaîné avec une autre paroi également en pisé (MR1039) ; du côté nord-est, la partie en terre s'interrompt au niveau du piédroit de la baie pour céder la place à une maçonnerie de pierre qui sert d'appui à la fenêtre. Hormis la présence d'une autre baie, percée récemment, la conservation de cette paroi est excellente. Grâce à ce percement, l'épaisseur du mur a pu être mesurée : 0,45 m.

Mise en œuvre

Trois assises, dont deux complètes, sont visibles dans la pièce. La plus basse commence au-dessous du sol actuel et l'on n'en voit qu'une hauteur de 0,50 à 0,55 m (fig. 37). Elle est constituée par deux banchées juxtaposées que sépare une moraine sub-v verticale. La banchée intégralement visible mesure 2,45 m. Un cordon de mortier horizontal de 1,5 cm d'épaisseur apparaît à 0,30 m au-dessous du sommet de l'assise. Au sommet de celle-ci, un trou de clé de section quadrangulaire surmonté par une pierre se trouve à 1,35 m de l'extrémité nord-est (0,17 m de large sur 0,20 m de haut). À 0,40 m de distance, une grosse pierre (0,45 x 0,20 m) appartient aussi à l'arase supérieure de l'assise mais sa



Fig. 36 : Vue générale du parement externe de MR1009.

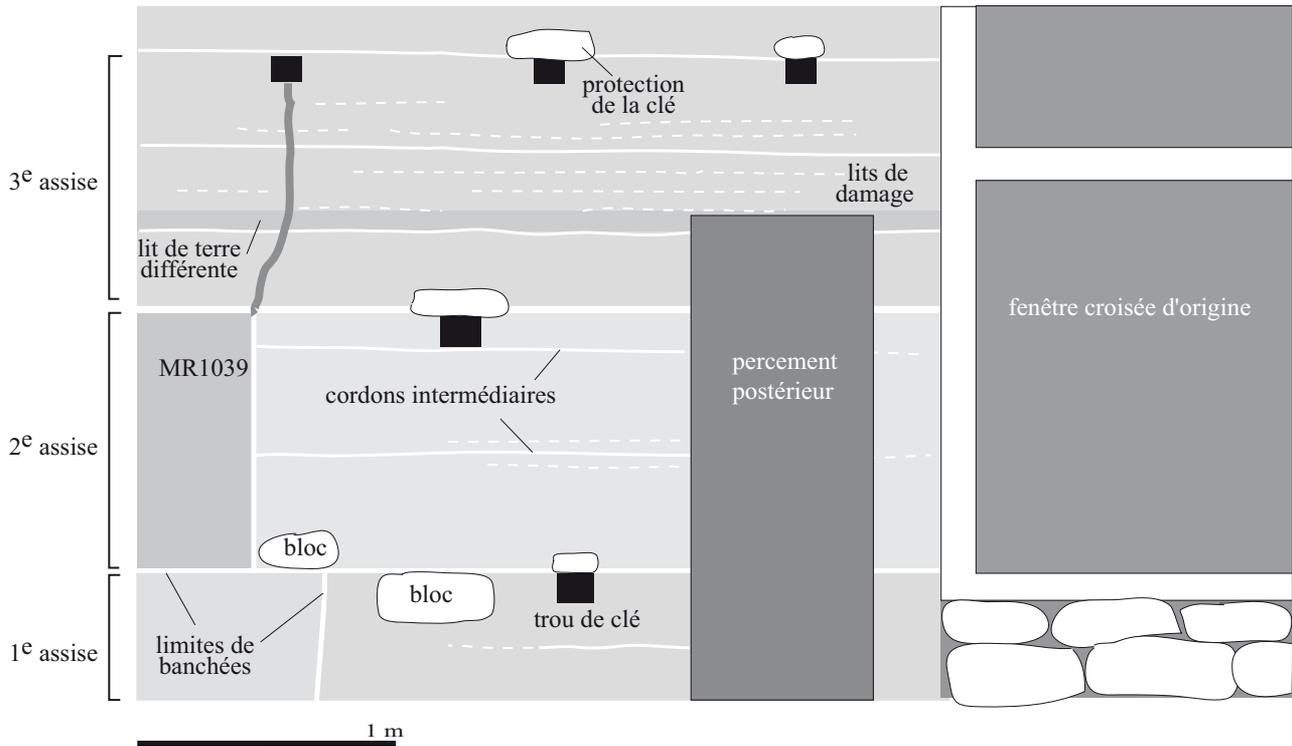


Fig. 37 : Croquis de l'élévation de MR1009 (C.-A. de Chazelles).

fonction est inexpliquée. L'autre banchée, en partie masquée par le mur perpendiculaire MR1039, n'est visible que sur 0,70 m. Vu en coupe, MR1039 a également une épaisseur de 0,45 m.

Au niveau de la seconde assise, c'est MR1009 qui bute contre MR1039 : ainsi le chaînage entre les deux parois est-il assuré par un croisement en besace. La banchée complète de MR1009 mesure 2,60 m de long sur 1 m de haut. Elle est divisée par plusieurs cordons horizontaux discontinus. Dans la partie supérieure, un trou de clé (0,12 m de haut sur 0,16 m de large) est surmonté d'une pierre (0,38 x 0,12 m).

Le joint de mortier qui relie cette assise à la suivante se prolonge également au sommet de l'assise du mur perpendiculaire, ce qui confirme une construction simultanée.

La troisième assise de MR1009 s'étend sans rupture depuis l'angle du bâtiment jusqu'à la baie et mesure 3,05 m de long sur 0,95/0,98 m de haut. Son volume interne est subdivisé en bandes horizontales par des cordons intermédiaires de mortier ainsi que par une couche de terre différente (8 cm de haut). Des filets de chaux très ténus apparaissent tous les 10 cm, vraisemblablement après chaque lit de damage.

Au sommet de l'assise, trois négatifs de clés sont conservés, séparés par des intervalles de 1 m à 1,12 m. (1xh : 0,15 x 0,10 m ; 20x13 m). Une importante fissure verticale traversant toute la banchée supérieure s'est formée entre le dernier trou et la jonction des deux murs au niveau de l'assise intermédiaire.

Matériaux

Les deux banchées de l'assise inférieure se composent de limon marron clair contenant de nombreux petits éclats de calcaire blanc et quelques nodules orangés. Il semble s'agir d'un matériau "propre" dépourvu d'intrusions anthropiques, donc probablement issu d'un secteur non habité. Les seules inclusions sont des petits cailloux (L : 3/6 cm). L'ensemble est très dur et compact.

La terre de la seconde et de la troisième assise est, au contraire, riche en vestiges qui atteignent couramment 4 à 6 cm de longueur (fragments de tuile, tessons, quelques brindilles de bois). Les plus gros éléments tendent à s'orienter horizontalement, mais l'effet n'est pas systématique (fig. 38). La matrice de couleur grise est limoneuse avec de minuscules graviers. Au milieu de la seconde assise, le lit de terre différente qui a été signalé ci-dessus semble formé par la terre "naturelle" utilisée dans l'assise inférieure.



Fig. 38 : Détail des matériaux sur MR1009 (terre et cordons de chaux).

Les joints et les cordons sont faits de mortier maigre à base de chaux, de même que les bouchages des négatifs de clés. Le parement était enduit du même matériau qui adhère fortement au pisé et pénètre dans ses irrégularités de surface. La fleur de pisé n'est pas conservée.

b- Les murs en bauge

Les parements de deux murs de refend bâtis en bauge ont été étudiés rapidement (MR1011 et MR1012). Ils présentent des caractères identiques (fig. 31).

Matériaux et mise en œuvre

La terre est déposée par petites couches successives, de 0,10 à 0,13 m d'épaisseur, que séparent des lits intermédiaires de végétaux et de chaux. Limoneuse, marron et pulvérulente, la terre ne présente pas du tout l'aspect compact des murs en pisé. La matrice assez fine intègre des inclusions grossières, telles que petits cailloux, tessons et fragments de tuile (2/3 cm de long), ainsi que des charbons de bois et des végétaux très fins qui sont peut-être des herbes (seuls leurs négatifs apparaissent quand on casse les mottes de terre).

Les lits de brindilles disposées perpendiculairement au mur sont très minces et, selon les endroits, les végétaux sont associés ou remplacés par un filet de chaux (fig. 39). Grâce à la destruction partielle et à la chute de blocs de MR1011, on a pu voir ces joints en plan sur quelques décimètres carrés : les brindilles très fines ont visiblement été étalées sur la couche de terre encore fraîche puisqu'elles s'impriment dans le matériau souple (bien qu'elles soient cassantes, elles sont suffisamment bien conservées pour que les essences de bois puissent être identifiées par un botaniste). Relativement clairsemées, elles forment un lit peu épais partiellement renforcé par de la chaux (pure ?), sur lequel la couche de terre suivante a sans doute été déposée rapidement.

Dans le cas de MR1012, qui se trouve au premier étage du bâtiment, la partie en bauge mesurant entre 1,15 m et 1,40 m de hauteur surmonte un arc en pierre appareillé ainsi que l'écoinçon situé à gauche de celui-ci. La terre épouse étroitement la courbure de l'arc. D'après ce que l'on voit sur le parement interne, les couches de terre paraissent formées par un apport continu de matériau plastique et non par la juxtaposition de "pains" ou de tout autre module. On n'est pas en mesure de préciser si le sommet de chaque assise de terre a été simplement modelé à la main ou s'il a été battu avant la pose des végétaux, ni si les parements ont été retaillés et/ou battus. Afin d'essayer d'obtenir une réponse à cette question, des fragments assez importants ont été prélevés en vue d'une analyse micromorphologique, seule susceptible de distinguer les phénomènes de compaction due à l'action humaine des effets du tassement mécanique. Cette approche devrait également livrer des indications sur la teneur en eau du matériau lors de sa mise en œuvre.



Fig. 39 : Détail de l'élévation du mur MR1012.

c- Les constructions en terre crue de l'îlot de la Mercy dans le contexte régional de la fin du moyen âge

Au moment de la découverte des murs en terre de cet îlot biterrois, en 2002, les connaissances sur ce type de construction dans le sud de la France étaient encore assez sommaires. Après la mise en évidence spectaculaire, en 2000, d'immeubles édifiés en bauge dans un quartier médiéval de Perpignan, véritable révélation pour l'architecture de cette période (Guyonnet 2001 : 34 ; Guyonnet, Catafau 2003), les vestiges d'un faubourg principalement bâti en pisé au XIV^e s. venaient d'être exhumés à Narbonne (Mellinand, Leal 2002 ; Leal, Chazelles 2003). Cette technique avait par ailleurs été identifiée à Marseille dans des ensembles datés entre la fin du XII^e et le XIV^e s. (Reynaud 1998 ; Thernot, Vecchione 1996 ; Thernot, Vecchione 2003).

Au cours des six années suivantes, des découvertes dans plusieurs villes languedociennes ont démontré l'importance du pisé et de la bauge, pratiquement à parts égales, dans l'architecture urbaine de la fin du Moyen-Âge.

L'étude technique des murs de l'îlot de la Mercy apporte donc une contribution essentielle à ce dossier qui s'étoffe d'année en année. Les élévations de pisé très bien conservées fournissent en particulier d'importants renseignements sur les matériaux et sur leur mise en œuvre. Parmi les terres utilisées, des différences se manifestent non seulement entre les murs mais parfois aussi entre les levées d'un même mur. Les constructions les plus homogènes sont entièrement constituées de terre de tout-venant sableuse, probablement extraite dans un secteur d'habitat proche des maisons comme l'indique l'abondance des tessons et d'autres vestiges domestiques, voire sur le site proprement dit (MR1001 et MR1004). D'autres murs, plus composites, comportent certaines banchées faites de ce même matériau "anthropisé" ainsi que des assises d'une terre pure, assez fine et dépourvue d'inclusions (MR1009, MR1002). Par contre, la présence de brindilles de bois en quantité non négligeable indique que la terre n'a pas été correctement débarrassée de la couche arable et des végétaux qu'elle recelait. L'importance de la fraction sableuse et, en regard, la faible proportion des argiles expliquent sans

doute le recours à des cordons intermédiaires en chaux au sein des banchées pour pallier le manque de cohésion naturelle, le procédé étant spécialement poussé sur le mur MR1009 où des filets s'intercalent entre tous les lits de damage.

Des différences se manifestent dans la mise en place des façades en pisé, qui s'élèvent tantôt directement à partir du sol (MR1009) tantôt au-dessus d'arcatures de pierre (MR1001).

Les données sur les dimensions des coffrages et sur leur mode de fixation sont très claires. Si les longueurs des banches⁴⁷ varient de 2,60 m à 3,20 m, la hauteur est en revanche remarquablement constante pour trois des quatre murs avec une moyenne de 1 m (entre 0,95 m et 1,03 m). Ces mesures concordent avec la plupart des références connues sur ce mode de construction, quelles que soient les époques considérées. Compte tenu de la relative étroitesse des maisons, les constructeurs ont pu adapter les longueurs des banches aux contraintes propres à chaque pièce, afin de ne pas multiplier les raccords au sein des assises. Il faut cependant attirer l'attention sur la hauteur inhabituelle d'une levée qui atteint en effet 1,40 m et même 1,62 m par endroits, dans la partie supérieure d'un mur, au second étage (MR1002). Cette observation couplée au fait que cette assise est surmontée d'une élévation en pisé de nature différente – les deux parties étant reliées par une sorte de « joint » épais – suggère qu'il s'agit de la partie sommitale primitive de la maison. La décision de coffrer d'un seul coup une hauteur de terre supérieure à la norme évite d'avoir à repositionner les banches, situation toujours inconfortable à une telle distance du sol. Cette particularité a d'ailleurs été notée en d'autres lieux, par exemple à Perpignan et à Aimargues (Gard)⁴⁸.

La forme des banchées paraît être rectangulaire, d'après une unique moraine verticale repérée (MR1009), ce qui implique un type de coffrage fermé à l'une des extrémités par une paroi verticale appelée « fond de banche »⁴⁹.

Le positionnement des banches correspond au système courant utilisant des « clés »⁵⁰. Les négatifs des

clés de dimensions très calibrées (h_{xh} : 10-13 cm x 14-20 cm) sont couverts par des pierres assez volumineuses et leurs écartements correspondent à des données standard : 0,85 m à 1,12 m. L'absence apparente de passage de clé sur le parement d'une paroi (MR1004) doit être considérée avec circonspection, car il est possible qu'ils n'aient pas été repérés. En effet, à défaut de clés traversantes, les banches doivent être maintenues en place par des montants extérieurs verticaux, mais ce système connu pour des périodes plus récentes et en d'autres régions, n'est pour l'instant pas du tout attesté au Moyen Âge en Languedoc⁵¹.

D'une façon générale, les preuves du damage sont plutôt discrètes, sans doute en raison de la granulométrie grossière des matériaux qui gomme l'effet de litage, mais la réalisation par petites couches de terre est révélée sur une des parois par les filets de chaux espacés de 10 cm (MR1009).

La présence de baies dans les élévations de pisé, observée à deux reprises, montre que les tableaux ont été réalisés en utilisant les fonds de banches pour obtenir des surfaces planes. L'absence de jambages en pierre ou en brique cuite n'est pas fréquente dans la construction en pisé moderne, où elle concerne surtout les bâtiments annexes, mais elle était peut-être courante au Moyen Âge⁵².

Cette architecture civile en pisé, datée avec assez de certitude de la fin du Moyen Âge à Béziers, fait écho à des découvertes similaires à Perpignan, Narbonne, Montagnac, Lunel et la Digne d'Aval près de Limoux⁵³ et la somme des données techniques recueillies permet de dégager quelques caractéristiques propres à cette période. En premier lieu, se manifeste un recours constant à des matériaux pris sur place, dans le sous-sol même des constructions. En second lieu, on constate l'emploi de coffrages dotés de fonds qui forment donc des banchées rectangulaires, à la seule exception d'un mur mis au jour sur le site de la Médiathèque, à Narbonne, qui montre des joints obliques⁵⁴. Si les longueurs variables s'adaptent à chaque cas de figure, les

⁴⁷ Banches : longs panneaux formés de planches assemblées servant de coffrage, disposés de part et d'autre du mur à construire. L'écartement minimum entre les banches est de 0,40 m, pour permettre au maçon de circuler facilement, mais les mesures moyennes sont plus souvent proches de 0,50 m. La hauteur du coffrage généralement comprise entre 0,80 et 1 m, parfois inférieure, assure aussi une bonne liberté de mouvements.

⁴⁸ À Perpignan, dans une maison médiévale de l'îlot Saint Mathieu (Rémy et al. à paraître) et à Aimargues dans une petite habitation qui appartient peut-être à la période moderne (étude inédite en 2008).

⁴⁹ Les coffrages formés par des banches rectangulaires et fermés d'un côté sont les plus usuels. Ils produisent des banchées parallélépipédiques qui se juxtaposent latéralement avec des raccords verticaux appelés moraines. Selon les cas, les banchées s'accolent à joints vifs ou les moraines sont remplies d'un mortier de liaison de terre ou de chaux. De même, les assises peuvent se superposer directement ou être liées par des joints ou cordons de mortier.

⁵⁰ Le système le plus courant consiste à poser les banches sur des traverses en bois (clés) insérées au sommet du soubassement ou de la dernière assise en place. Des montants verticaux fichés dans les extrémités des clés sont reliés à leur sommet par des cordes et l'écartement entre les planches est contrôlé par une barre servant de gabarit.

⁵¹ Ce procédé a été signalé dans la région du Bugey, en Savoie, au XVIII^e s. par l'architecte François Cointeraux, ardent promoteur de la construction en pisé. Si le coffrage est poursuivi en hauteur en superposant des planches au lieu d'être démonté et remplacé, la construction peut s'effectuer en continu, sans rupture entre les assises (Doat et alii. 1979, p. 24).

⁵² Cette technique élémentaire qui appelle l'insertion d'un simple bâti de bois entre les tableaux a été observée par exemple sur le Logis du prieur, à Montverdun (Loire), daté du XIII^e s. (Le Barrier 1998, p. 180).

⁵³ Rémy et alii à paraître ; Léal, Chazelles 2003 ; Lochar et al. 2005 ; Chazelles, Guyonnet 2007 ; Baudreu, Chazelles, Guyonnet sous presse.

⁵⁴ Ce cas est sans comparaison pour cette période. Les coffrages sans fond, qui donnent des banchées en forme de parallélogrammes reliés par des joints obliques, sont considérés comme une amélioration moderne du système. On les date à partir du XVIII^e siècle dans le Forez et le Lyonnais sur la foi des bâtiments conservés, mais il est certain que la genèse de cette variante reste imprécise (Guibaud 2005).

hauteurs moyennes sont de l'ordre de 1 m à 1,20 m, ce qui est relativement haut par rapport aux normes modernes. Enfin, dans tous les exemples recensés, les clés traversantes sont de forte section, carrée ou rectangulaire, et systématiquement protégées par un couvrement qui facilite leur retrait au décoffrage. Il est réalisé en pierre, en tuile ou en bois. L'utilisation de la chaux comme matériau de liaison entre les assises ou à l'intérieur des banchées, bien mise en évidence à Béziers, se retrouve à Narbonne et à la Digne d'Aval, dans l'Aude, ainsi qu'à Marseille et sur le site du couvent des Franciscains à Perpignan (Bergeret *et al.* 2007).

Les quelques bâtiments en pisé du XIII^e s. conservés dans le département de la Loire (la salle de la Diana à Montbrison et le prieuré de Montverduin) présentent de nombreuses similitudes avec les pisés méditerranéens : matériaux très anthropisés, mêmes modules des banchées, clés de bois de forte section, jambages réalisés par coffrage. En revanche, la chaux n'est jamais utilisée à cette époque et ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle qu'apparaissent les joints de mortier (Guibaud 2005, Le Barrier 2006). En Midi-Pyrénées, des fouilles ont mis en évidence des bâtiments en terre crue datant du XIV^e siècle (Briand 2005), mais la technique du pisé, d'ailleurs assez originale, n'est vraiment assurée qu'au XVI^e siècle (Klein 2003 ; Klein 2007).

Contre toute attente, le Languedoc se révèle donc riche d'une architecture en pisé qui émerge assez brusquement au cours du XIII^e siècle, se développe pendant le XIV^e siècle et peut-être au-delà⁵⁵. Jusqu'à l'année 2000, peu d'indices laissaient soupçonner l'importance des constructions en terre crue, *a fortiori* en terre banchée, dans cette zone du Midi de la France au contraire réputée pour ses architectures de pierre⁵⁶. En Provence, quelques sources textuelles concernant des villages proches de la Durance, ainsi que les résultats de fouilles archéologiques faites à Marseille mettaient en évidence l'apparition de la technique du pisé dans la France méridionale, au plus tard au XIV^e siècle (Reynaud 1998 ; Thernot et Vecchione 1996). Désormais, on doit admettre que cette technique, longtemps considérée comme le propre de régions plus septentrionales (Dauphiné, Lyonnais, Auvergne), ou plus occidentales (Toulousain), ou plus méridionales (Espagne), fait aussi partie du patrimoine architectural languedocien. Cette poussée soudaine qui s'observe également en Catalogne à partir du XII^e siècle (Adell i Gisbert 1982 ; Battle 1985 ; Riu 1985) pourrait s'expliquer par un emprunt aux traditions architecturales musulmanes de la péninsule ibérique (Bazzana, Guichard 1987 ; Lopez Elum 2002). Quant à l'apparition contemporaine de bâtiments en pisé dans le départe-

ment de la Loire (Le Barrier 1998 ; Guibaud 2005), elle devra faire l'objet de recherches attentives dans le but de déterminer si elle résulte d'une invention sur place, ce qui constituerait un cas de convergence technique assez extraordinaire, ou de la propagation de ce nouveau procédé par le relais de la vallée du Rhône. Les données dont on dispose pour les régions rhodaniennes établissent clairement l'existence de constructions en terre massive dès le Moyen Âge, mais leur mauvais état de conservation n'a jamais permis d'identifier les types de mise en œuvre (Faure-Boucharlat, Horry 2005).

Les murs de bauge de l'îlot de la Mercy se prêtent à moins de commentaires puisque seuls deux exemplaires ont été répertoriés. Le procédé consistant à superposer de minces assises de terre crue, sans l'aide de coffrage, en intercalant des rangs de brindilles ou de végétaux est une des variantes de la construction en terre massive par façonnage direct connue sur d'autres sites du Languedoc et du Roussillon. Parmi différentes solutions – pains de terre plus ou moins modelés, assises de faible hauteur séparées ou non par des végétaux, hautes assises mises en place à la fourche – celle que l'on reconnaît dans cet îlot est certainement la plus normalisée et, de ce fait, la plus répandue. Elle s'illustre à Béziers dans un autre quartier de la ville médiévale, dans une maison qui ne comporte aucun mur de pisé (Gomez 2005), ainsi qu'à Perpignan (Catafau, Guyonnet 2003 ; Rémy *et al.* à paraître), Montagnac, Lunel, Carcassonne et sur d'autres sites de l'Aude intérieure aussi bien dans l'habitat que dans des bâtiments à caractère défensif (Baudreu 2002 ; Baudreu 2003). Si, dans les contextes languedociens, ces murs de bauge sont généralement datés des XIII^e et XIV^e siècles, il faut signaler la pérennité de leur usage dans la région Midi-Pyrénées entre le XVI^e et le début du XX^e siècle alors que leur existence n'est pour l'instant pas attestée antérieurement (Klein 2003).

En l'état de la documentation archéologique, les motivations des constructeurs choisissant la bauge ou le pisé ne s'identifient pas car les deux procédés sont souvent présents dans les mêmes centres urbains, voire dans les mêmes immeubles. En revanche, contrairement au pisé qui présente des caractères très formalisés suggérant qu'il a pu être emprunté à l'Espagne, la disparité des formes de bauge signale vraisemblablement des inventions locales et anciennes. Les premières attestations datent du haut Moyen Âge (Kotarba 2003 ; Kotarba *et al.* 2006 inédit), puis s'échelonnent (de manière très diffuse) jusqu'au XIII^e siècle, époque à laquelle de véritables normes se mettent en place (Chazelles 2007).

⁵⁵ À l'heure actuelle, on se trouve dans une situation paradoxale qui permet de situer assez précisément la période de plein essor des constructions en pisé – les XIII^e et XIV^e siècles – sans qu'on parvienne à estimer la durée du phénomène. Il semble qu'à partir de la Renaissance, la pierre tende à remplacer la terre dans la plupart des immeubles étudiés, mais une maison dernièrement repérée à Aimargues (Gard) pourrait éventuellement dater de la période moderne (étude inédite 2008).

⁵⁶ Bien que quelques découvertes aient déjà alerté l'attention sur cette réalité, il était encore difficile d'établir des liens entre elles en raison de leur éloignement et de la disparité des procédés reconnus (Kotarba, Pezin 1989 ; Ginouvez, Labarussiat 1993 ; Kotarba 1993 ; Huser 1997).

CONCLUSION

Les ensembles d'architecture investis dans le cadre de l'étude croisent ou voisinent les limites de l'amphithéâtre romain de Béziers. Leur étude, même rapide, ouvre sur des résultats qui éclairent tout autant la structure que la morphologie de maisons urbaines dont la contrainte a été de s'adapter à une topographie déclinive ainsi qu'à la présence de puissants corps de maçonnerie pré-existants.

L'influence exercée par le bâti antique sur la morphologie des ouvrages domestiques établis dans le secteur durant le bas Moyen Âge trouve ainsi de nouvelles démonstrations — sans doute les plus évidentes à ce jour observées dans les limites, ou à proximité immédiate, du monument abandonné. Nombreuses sont les lignes rayonnantes générées par les compartiments de la *cavea* qui interfèrent avec les "ondes" courbes nées des tracés du mur de façade et des ambulacres. L'image qui transparaît ainsi est celle d'un bâti médiéval que l'on qualifiera de « forcé » ; de toute évidence les bénéfiques structures attachés à un remploi méthodique des maçonneries antiques ont été plus déterminants que les entraves inhérentes à un tel parti pris de mise en œuvre.

Si l'on s'affranchit des limites de la ville et des relations que ses urbanismes antique et médiéval y ont entretenues, les résultats de l'enquête présentent un intérêt élargi qui explique les modes de construction urbains durant les deux derniers siècles du Moyen Âge. A la suite des découvertes récemment réalisées dans la vieille ville de Perpignan, ainsi qu'à Narbonne, l'observation, à Béziers, de murs en pisé et en bauge confirme la place importante occupée par la terre dans la façon des maçons méridionaux. Le cas de figure est d'autant plus intéressant qu'il témoigne d'un usage de ce matériau dans le contexte d'habitations aisées dont la structure n'exclue pas pour autant l'utilisation de la pierre. Les murs de terre comprimée ou façonnée manuellement s'élèvent à partir des premiers étages ou des rez-de-chaussée sur étage de soubassement, les niveaux inférieurs étant composés de parallélépipèdes en calcaire coquillier issus des nombreux sites d'extraction localisés à la sortie occidentale de la ville.

Un autre aspect important de l'étude consiste dans la reconnaissance d'une véritable systématisation de l'arc de décharge. On verra dans la « banalisation » de ce procédé, les effets d'une véritable orientation dans les mises en œuvre, qui privilégie la transmission des efforts de la superstructure à des "pieux" régulièrement implantés, et non plus à des fondations filantes.

En dernier lieu, il conviendra de reconnaître la forte plasticité de ces architectures urbaines dont les structures sont l'objet de modifications constantes et se prêtent à des perspectives de continuité par le biais de solutions dont la modularité est parfois déroutante.

BIBLIOGRAPHIE

Adell i Gisbert 1982 : ADELL I GISBERT (J.) - Notes per a l'estudi de la tecnologia constructiva de l'habitat en el poblament medieval de l'Esquerda. *Ausa*, X/102-104, 1982, p. 345-352.

Battle 1985 : BATTLE (C.) - La maison barcelonaise au XIII^e siècle : caractéristiques, techniques et matériaux. *Cahiers de la Méditerranée*, 31, 1985 (*La construction dans la Péninsule ibérique (XI^e-XVI^e)*, approche économique et sociale). Université de Nice, p. 35-53.

Baudreu 2002 : BAUDREU (D.) - Observations sur les constructions en terre crue dans l'Aude (Moyen Âge et époque moderne). *Bull. de la Soc. d'ét. scient. de l'Aude*, t. CII, 2002, p. 57-64.

Baudreu 2003 : BAUDREU (D.) - Habitats et fortifications en terre crue d'époque médiévale, dans le Midi de la France. Dans : Chazelles (C.-A. de) et Klein (A.) dir. - *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. I. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*. Actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001. Montpellier, Ed. de l'Espérou, 2003, p. 359-375.

Baudreu, Chazelles, Guyonnet à paraître : BAUDREU (D.), CHAZELLES (C.-A. de), GUYONNET (F.) - Les maisons du Sud de la France bâties en terre massive : état de la question. Actes du colloque « Les maisons médiévales dans le Midi de la France », Cahors, 6-8 juillet 2006. *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, à paraître.

Bazzana et Guichard 1987 : BAZZANA (A.), GUICHARD (P.) - La construction en terre dans l'Espagne musulmane : les TABIYA/S. Dans : *Le patrimoine européen construit en terre et sa réhabilitation*. Colloque international ENTPE. Vaulx-en-Velin, 18-20 mars 1987, p. 99-119.

Bergeret et alii 2007 : BERGERET (A.) et collaborateurs - Le couvent des Franciscains - ancien hôpital militaire à Perpignan (*Pyrénées-Orientales*), Tranche 1. Rapport final d'opération de fouille archéologique. Inrap-SRA Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2007, 201 p.

Briand 2005 : BRIAND (J.) - Fouille d'un faubourg médiéval du XIV^e siècle en terre massive, au Jardin Botanique du Museum d'Histoire naturelle de Toulouse. *Les constructions en terre crue dans le Midi. Actualité et perspectives de la recherche (Moyen Âge, époque moderne)*. Séminaire Utah, Université de Toulouse, 14 janvier 2005 (communication orale).

Chappal et Martinez 1978 : CHAPPAL (V.) et MARTINEZ (J.-C.) - Notes sur l'amphithéâtre antique de Béziers. *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 6^{ème} série, 2^{ème} volume, 1983-1986, p. 26-36.

Chazelles 2007 : CHAZELLES (C.-A. de) - La bauge dans les constructions du Languedoc et du Roussillon d'après les témoignages archéologiques du Néolithique à la fin du Moyen Âge. Essai de synthèse. Dans : Patte (E.) et Streiff (F.) dir. - *L'architecture en bauge en Europe*. Actes du colloque d'Isigny-sur-Mer, 12-14 octobre 2006. Parc des marais du Cotentin et du Bessin, 2007, p. 211-231.

Chazelles et Leal 2003 : CHAZELLES (C.-A. de), LEAL (E.) - Les murs en terre crue d'un faubourg médiéval de Narbonne (XIII^e-XIV^e siècles). Dans : Chazelles (C.-A. de) et Klein (A.) dir. - *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. I. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*. Actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001. Montpellier, Ed. de l'Espérou, 2003, p. 247-261.

- Chazelles et Guyonnet 2007** : CHAZELLES (C.-A. de), GUYONNET (F.) - La construction en pisé du Languedoc-Roussillon et de la Provence, du Moyen Âge à l'époque moderne (XIII^e - XIX^e siècle). Dans : Guillaud (H.), Chazelles (C.-A. de) et Klein (A.) dir. - *Les constructions en terre massive : pisé et bauge. Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue*. 2. Actes de la table-ronde de Villefontaine (38), 28-29 mai 2005. Montpellier, Ed. de l'Espérou, 2007, p. 109-139.
- Clavel 1970** : CLAVEL (M.) *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*. Paris, Les Belles Lettres, 1970.
- Doat et alii 1979** : DOAT (P.), HAYS (A.), HOUBEN (H.), MATUK (S.), VITOUX (F.) - *Construire en terre*. Ed. Alternatives et Parallèles/ Collection An Architecture. Marseille, 1979.
- Esquieu 1975** : ESQUIEU (Y.) - *L'art roman à Béziers. Recherches sur l'art roman urbain en Bas-Languedoc*. Thèse sur le doctorat de troisième cycle, Université de Toulouse-le-Mirail, 1975.
- Faure-Boucharlat et Horry 2005** : FAURE-BOUCHARLAT (E.) ET HORRY (A.) - La maison des champs entre Rhône et Alpes (X^e-XII^e siècle) : architecture et équipement domestique. *Revue d'Auvergne*, 119, 2005-1, p. 201-219 (*L'habitation à l'époque romane*, actes du XII^e Colloque international d'art roman, Issoire, 25-27 octobre 2002).
- Fuguet i Sans 1986-1987** : FUGUET i SANS (J.) - Apreciacions sobre l'ús de les cobertes amb arcs diaphragma a l'arquitectura medieval catalana. Dans *Acta historica et archeologica mediævala*, 7, 8, Barcelone, 1986-1987.
- Garrigou-Grandchamp 2008 (à paraître)** : GARRIGOU-GRANDCHAMP (P.) - Réflexion sur les structures constructives des maisons urbaines dans le Midi de la France entre le XII^e et le XV^e siècle. Dans les actes du colloque *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, t. 2, Cahors, 6, 7, 8 juillet 2006, numéro hors série des Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, 2008 (à paraître).
- GINOUVEZ et Labarussiat 1993** : GINOUVEZ (O.) et LABARUSSIAT (C.) (collab.) - Des maisons excavées à Narbonne autour de l'an Mil. *Archéologie du Midi Médiéval*, 11, 1993, p. 53-68.
- GINOUVEZ 1994** : GINOUVEZ (O.) - *L'amphithéâtre de Béziers. Rapport de synthèse*. Afan, archives scientifiques du Service régional de l'Archéologie du Languedoc-Roussillon, 1994.
- GINOUVEZ 2002** : GINOUVEZ (O.), avec la collaboration de CHAZELLES (C.-A. de) et de COLOMER (G.) - *Habitations médiévales et modernes sur les vestiges de l'amphithéâtre de Béziers (Hérault). Deux nouvelles études de cas*. Inrap Méditerranée, archives scientifiques du Service régional de l'Archéologie du Languedoc-Roussillon, 1994.
- Gomez 2005** : GOMEZ (E.) - *Rue Tourventouse, Béziers*. Rapport d'intervention. Service archéologique de Béziers, 2005 (inédit).
- Guibaud 2005** : GUIBAUD (C.) - L'architecture en pisé dans le canton de Boën (Loire). *In Situ*, revue en ligne, Ministère de la Culture, 2005.
- Guyonnet 2001** : GUYONNET (F.) - *Rue de l'Anguille. Etude des élévations à Perpignan (Pyrénées-Orientales)*. DFS. AFAN, 2001, 101 p. (inédit).
- Guyonnet et Catafau 2003** : GUYONNET (F.) et CATAFAU (A.) - La construction urbaine en terre aux XIII^e s. et XIV^e s. : l'exemple de la rue de l'Anguille (Perpignan). Dans : Chazelles (C.-A. de) et Klein (A.) dir. - *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. I. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*. Actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001. Montpellier, Ed. de l'Espérou, 2003, p. p. 389-411.
- Huser 1997** : Astrid HUSER, *Intervention en centre ville de Clermont-l'Hérault*, Rapport de fouilles SRA Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1997 (inédit).
- Klein 1999** : KLEIN (A.) - Eloge de la terre en Midi-Pyrénées. Architectures de terre crue : patrimoine et modernité. *Les Cahiers de l'ANAH*, n° 89, juin 1999, p. 15-21.
- Klein 2003** : KLEIN (A.) - Le patrimoine architectural en terre crue de Midi-Pyrénées (XV^e - XX^e siècle). Dans : Chazelles (C.-A. de) et Klein (A.) dir. - *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. I. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*. Actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001. Montpellier, Ed. de l'Espérou, 2003, p. 417-437.
- Klein 2007** : KLEIN (A.) - La construction en pisé procédant par banchées appareillées, en Midi-Pyrénées. Fin XVIII^e-début XX^e siècle. Contribution à la reconnaissance des différents techniques, dans H. Guillaud, C.-A. de Chazelles, A. Klein (dir.) - *Les constructions en terre massive : pisé et bauge. Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue*, 2. Actes du colloque de Villefontaine, mai 2005, Montpellier, Editions de l'Espérou, 2007, p. 157-179.
- Kotarba 1993** : KOTARBA (J.) — Notice de sites : Arles, Augéry de Corrèges. *CATHMA*, 1993, p. 144-146.
- Kotarba 2003** : KOTARBA (J.) — Quelques données sur l'habitat en terre d'époque carolingienne d'Augéry de Corrèges (Arles, Bouches-du-Rhône), dans C.-A. de Chazelles et A. Klein (dir.) - *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. I. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*, Table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001, Montpellier, Editions de l'Espérou, 2003, p. 385-388.
- Kotarba et al. 2006** : KOTARBA (J.), JANDOT (C.), RAUX (S.) - *Intervention sur le site de Manresa à Canohès (66)*. 2006 (rapport en préparation).
- Kotarba et Pezin 1989** : KOTARBA (J.), PEZIN (A.) - *Place de l'église, Elne, (P.- O.)*, rapport de fouilles. SRA Languedoc Roussillon, 1989 (inédit).
- Le Barrier 1998** : LE BARRIER (C.) - Montverdu (Loire). XIII^e siècle. Logis du prieur, construit partiellement en pisé. Dans : Y. Esquieu et J.-M., Peséz (dir.) - *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle)*. Un corpus et une esquisse. C.N.R.S. Editions, Paris, 1998, p. 179-180. (*Monographie du C.R.A.*, 20).
- Le Barrier 2006** : LE BARRIER (C.) - Typologie du pisé dans la Loire du XVIII^e au XIX^e siècle. *Les matériaux de construction : la terre*. Séminaire de l'Institut national du patrimoine, Paris, 27-29 juin 2006 (communication orale).

- Lopez Elum 2002** : LOPEZ ELUM (P.) – *Los castillos valencianos en la edad media (Materiales y técnicas constructivas)*. Vol. II. Bibliotheca valenciana, Valencia, 2002.
- Mellinand et Leal 2002** : MELLINAND (P.), LEAL (E.) - La Médiathèque, une occupation suburbaine antique et médiévale à Narbonne (Aude). DFS, AFAN- SRA Languedoc-Roussillon (inédit).
- Lochard, Vayssettes, Nepipvoda 2005** : LOCHARD (T.), VAYSSETTES (J.-L.), NEPIPVODA (D.) avec la coll. de C.-A. de CHAZELLES - *Inventaire du patrimoine. Commune de Montagnac, inventaire de l'îlot Saint-Michel. Rapport de synthèse*. Rapport DRAC-LR, Montpellier, 2005 (inédit).
- Mélinos 1995** : MELISSINOS (A.)- Béziers, secteur sauvegardé : la modernité du patrimoine. Dans *Les Arènes de Béziers redécouvertes*, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Association pour les fouilles archéologiques Nationales, 1995, p. 29-36.
- Noguié 1873** : NOGUIER (L.) - L'enceinte murale de Béziers à l'époque gallo-romaine et au Moyen Âge. *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, tome 7, 2^{ème} série, 1873, p. 253-280.
- Rémy et alii, à paraître** : RÉMY (I.), CHAZELLES (C.-A. de), CATAFAU (A.), ALESSANDRI (P.) - *Des maisons en terre médiévales sur un îlot du quartier Saint-Mathieu, à Perpignan. Premiers éléments de réflexion*.
- Reynaud 1998** : REYNAUD (P.) - Maisons en pierre et pisé de la rue de la Charité. In Esquieu (Y.) et Peséz (J.-M.) dir. - *Cent maisons médiévales en France*. Monographie du CRA, 20, CNRS Editions. Monographies du CRA, 1998, p. 431-433.
- Riu 1985** : RIU (M.) – Notes sobre l'aportació de l'arqueologia a l'urbanisme medieval català. *Fonaments. Prèistoria i mon antic als països catalans*, 5. Barcelona, 1985, p. 143-154.
- Rulman 1628** : de RULMAN (A.), *Récit des anciens monuments qui paraissent encore dans les départements de la première et seconde Narbonnaise*. Archives Nationales, 1 vol. in-fol. et 3 vol. in-4°, 1628.
- Souaille 1889** : SOUCAILLE (A.) - État monastique de Béziers avant 1789. Notices sur les anciens couvents d'hommes et de femmes d'après les documents originaux. *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, Deuxième série, t. XIV, 2^{me} livraison, 1889, p. 154-374.
- Sournia et Vayssettes 1990** : SOURNIA (B.) et VAYSSETTES (J.-L.) – *Montpellier, la demeure médiévale*. L'inventaire, Imprimerie Nationale, 1990.
- Tel 1953** : TEL (J.) - *Béziers. L'enceinte murale*. Document dactylographié, Béziers, 1953.
- Thernot et Vecchione 1996** : THERNOT (R.) et VECCHIONE (M.) - *Place Villeneuve-Bargemon (Marseille, B. du Rh.)*. DFS. AFAN, 1996 (inédit).
- Thernot et Vecchione 2003** : THERNOT (R.), VECCHIONE (M.) - Les murs en pisé banché dans l'habitat de Marseille au Moyen-Âge (fin XII^e s.-début XIII^e s.) – Fouilles de la place Villeneuve-Bargemon. Dans : Chazelles (C.-A. de) et Klein (A.) dir. - *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. I. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*. Actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001. Montpellier, Ed. de l'Espérou, 2003, p. 439-450.